

***Division «Patrimoine immobilier, Forêt et Nature»***

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022**

DOCUMENT INTERNE

**SOUS-DIVISION FORET ET NATURE**

**Département  
Forêt**

OCTOBRE 2022

# DEPARTEMENT FORÊT

Avant-propos : ce rapport d'activité porte sur les années 2021 et 2022 et se concentre sur les activités du Département Forêt. Il utilise la structure du programme de travail et la codification des centres de frais de Bruxelles Environnement.

La gestion et la surveillance de la Forêt de Soignes et des bois périphériques sont exercées quasi entièrement en régie par le Département Forêt. Ce dernier collabore étroitement avec le Département Nature (même Division) en charge de la gestion des réserves naturelles, et le Département Biodiversité (Division des Espaces Verts) en charge notamment des aspects Natura2000. A la tête du Département Forêt figure un Ingénieur Forestier qui supervise 4 équipes :

- une cellule administrative localisée sur le site de T&T (4 personnes : 1 ingénieur, chef de Département, 1 gradué des Eaux et Forêt et 2 adjoints administratifs) ;
- deux brigades en Forêt de Soignes. Suite à une réforme du département forestier la troisième brigade d'antan qui avait été transférée à la DEV (Division des Espaces Verts) avec son garde forestier et son équipe de 4 ouvriers et son surveillant forestier pour les bois de Laerbeek et de Dieleghem ,retourne au sein de la 2<sup>e</sup> brigade du département Forêt. Au total, les deux brigades regroupent 7 postes de gardes forestiers, 20 postes d'ouvriers forestiers et 7 postes de surveillants forestiers avec un chef de brigade à la tête de chaque brigade. Les bois de Verrewinkel, Chapelle Hauwaert, Bois de Perck, Bois de Buysdelle et Latour des Freins ont été transférés à la première brigade.

Tous les ans, ces équipes accueillent des stagiaires.

Pour l'année 2021 :

- 1 élève en 1<sup>er</sup> année de Master bioingénieur en Gestion des forêts et espaces naturels (A. van Gils), du 05/07/2021 au 27/08/2021 ;
- 3 stagiaires Rosetta (ouvriers forestiers) ;

Pour l'année 2022 :

- 2 étudiants en 1<sup>er</sup> année de bachelier professionnel (ERASMUS), Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (L. Amacher et L. Scano), du 26/09/2022 au 14/10/2022 ;
- 1 élève en 2<sup>ème</sup> année de bachelier en écologie sociale (M. Cheval), du 07/02/2022 au 18/03/2022 ;
- 1 élève en 3<sup>ème</sup> année de bachelier en agronomie , finalité Forêts-Nature (L. Ledoux), du 26/09/2022 au 23/12/2022 ;
- 1 élève en 5<sup>ème</sup> année de Master bioingénieur en Gestion des forêts et des espaces naturels (C. Globen), du 01/02/2022 au 01/08/2022 ;
- 2 stagiaires Rosetta (ouvriers forestiers) ;

Les programmes de travail 2021 et 2022 déclinés dans l'axe stratégique **A1 « Gestion de la forêt et de la nature, Mesures de la qualité environnementale »** se sont surtout concentrés sur les objectifs opérationnels suivant :

**- A1S03O02 « Élaborer une stratégie globale de gestion durable des bois, forêts et sites naturels ».**

L'accent a été mis sur la rédaction du nouveau plan de gestion de la forêt de Soignes qui a été terminé et adopté par le gouvernement en 2019 pour une période de 24 ans.

**- A1S03O03 « Assurer la gestion technique et l'entretien récurrent des bois, forêts et sites naturels »**

Il s'agit de la gestion territoriale des sites suivants, tous repris selon le PRAS comme espaces boisés :

a) Gestion et surveillance



- Forêt de Soignes (Uccle, Auderghem, Woluwe-St- Pierre, Watermael-Boitsfort)
- Bois de Verrewinkel (Uccle) propriété de la commune d'Uccle
- Bois du Buysdelle, de Perck, Chapelle Hauwaert et La Tour de Frein (Uccle) propriétés du CPAS de la ville de Bruxelles.
- b) Surveillance des réserves naturelles
  - Poelbos (Jette)
  - Les réserves naturelles de Kinsendael-Kriekenput (Uccle), les Marais de Jette-Ganshoren et Zavelenberg (Berchem Ste. Agathe)

## A1S03 GARANTIR LA GESTION INTEGREE ET DURABLE DU PATRIMOINE FORESTIER ET NATUREL

### 1. A1S03001 - RASSEMBLER LES INFORMATIONS SCIENTIFIQUES SUR LES BOIS, FORÊTS ET SITES NATURELS

#### 1.1.P01 – ETUDIER LA BIODIVERSITÉ DANS LES BOIS, FORÊTS ET SITES NATURELS

##### 1.1.1. SP03 – Assurer le monitoring des projets de reconnexion (écoduc) en collaboration avec le dpt. Biodiversité

Le monitoring de l'efficacité des infrastructures de reconnexion écologique de la ligne de chemin de fer 161 est réalisé pour les chiroptères par l'équipe « stratégie biodiversité » de la DEV. Le Département Forêt assure le monitoring du nouvel écoduc surplombant la voie ferrée via des caméras infra-rouges achetées fin 2015 par le département « stratégie biodiversité ».

A noter qu'un projet de nouvel écopont au-dessus de la chaussée de la Hulpe est en cours. Une première étude géotechnique a été menée en août 2021.

#### 1.2.P02 – MONITORER LA POPULATION ET L'ÉTAT SANITAIRE DE LA GRANDE FAUNE

Un **suivi de la population de chevreuils** via la méthode de l'Indice kilométrique d'abondance (IKA) est réalisé annuellement et depuis 2008 sur l'ensemble de la forêt de Soignes, en collaboration avec les deux autres régions. Il est encadré scientifiquement par l'asbl Wildlife & Man (budget annuel : 1.700€). Les conclusions des campagnes de suivi 2008-2021 sont reprises ci-après.



« Après la baisse de l'indice kilométrique mise en évidence en 2014, 2015 et 2016, il semble que la population se soit stabilisée à un niveau plus bas qu'avant 2013. Alors que l'IK moyen au cours de la période 2008-2013 a fluctué autour de 1 chevreuil/km, l'indice n'a jamais dépassé 0,75 depuis 2014. Depuis 2017, l'IK est passé sous la barre des 0,6. La valeur pour 2021 est également plutôt basse avec une moyenne de 0,5 par rapport aux chiffres depuis 2014, de sorte que la baisse semble s'être poursuivie.

En 2016 on évoquait sur base de ces résultats le possible recul de la population de chevreuils en forêt de Soignes. Cela vaut sûrement la peine de tenter d'identifier toutes les causes possibles pour expliquer ce recul et de collecter toutes les données nécessaires pour explorer toutes les hypothèses afin de pouvoir, à terme, apporter une réponse claire. Des exemples d'informations qui nous manquent sont : les collisions routières, le braconnage, la condition physique des chevreuils, la pression récréative, la présence d'autres ongulés, etc. Toutefois, dans le cadre du monitoring mis en place, la collecte et l'analyse de ces informations n'est pour l'instant pas prévue.

Une enquête auprès des recenseurs en 2015 mettait en évidence un sentiment général d'une baisse de détectabilité pouvant expliquer totalement ou partiellement la baisse de l'IK. Pour écarter la possibilité qu'une diminution apparente de la population soit un artéfact d'une diminution généralisée de la visibilité en forêt, il nous a semblé important de la documenter le long des parcours IK. Une comparaison des mesures de visibilité de 2015 et 2018 montre peu de différences. Ce résultat est assez logique étant donné la courte période entre les deux mesures et l'absence d'événements qui pourraient soudainement modifier la visibilité (p. ex., dommages causés par les tempêtes, incendie naturel ou coupes extraordinaires). Des variations dans la visibilité en forêt en raison de changements dans la végétation se produisent de manière progressive, tant qu'il n'y a pas de calamités, avec des effets marqués seulement sur le long terme. De plus, les chiffres les plus récents mesurant les distances des chevreuils observées n'indiquent pas de fortes différences de visibilité depuis 2018.

Démêler l'influence d'une population de chevreuils potentiellement en déclin et de l'effet d'une réduction de la visibilité sur la probabilité de détection pose des défis à l'interprétation des données. Cependant, il est indéniable que les nombres, qui sont collectés systématiquement et de manière standardisée, ont fortement baissé. Parce qu'il n'y a aucune preuve pour une probabilité de détection décroissante, au moins sur la période 2015-2021, il semble donc plausible de supposer une population décroissante de chevreuils dans le massif sonien. Une analyse détaillée et intégrée des observations, des distances et des mesures de visibilité semble appropriée pour pouvoir rechercher d'éventuelles différences spatiales dans l'ensemble de la zone. Ces informations peuvent aider à identifier les causes du déclin afin que des mesures puissent être testées pour l'arrêter et, si possible, l'inverser.

».

Le **suivi de la population de sanglier** installée depuis fin 2006 en Forêt de Soignes est réalisé d'une part par un relevé des indices de présence de l'animal via le personnel forestier des 3 cantonnements gestionnaires, et d'autre part par le suivi de fréquentation d'une zone d'agraine hivernale via caméra infra-rouge. L'exploitation des résultats d'observation 2006-2017 tend à montrer que si la population a atteint en 2007 un pic estimé à une 20ème d'individus, celle-ci a été drastiquement réduite par le trafic routier pour tomber en 2011 à un ou quelques individus isolés. Cette population est depuis restée stable. Aucune autre observation qu'un individu mâle adulte n'a été signalée en 2017 par le personnel forestier. Ne maîtrisant pas les facteurs d'apparition de l'espèce au sein du massif sonien, et considérant la grande prolificité du sanglier, un monitoring annuel reste indispensable.

En 2019, une observation a été rapportée au département forêt. Celle-ci a été faite à proximité de l'« AfricaMuseum » à Tervuren. En 2021 ce sont 2 observations qui ont été rapportées (en Région Flamande uniquement). Pour terminer, en 2022, 6 observations nous ont été rapportées (en Région bruxelloise).

En matière de **suivi sanitaire de la grande faune**, tout chevreuil ou sanglier trouvé mort en forêt est envoyé systématiquement pour autopsie au Département des Maladies Infectieuses et Parasitaires de la Faculté de Médecine Vétérinaire - Université de Liège, pour autant que son état de décomposition ne soit pas trop avancé. En 2016 et 2017, aucun sanglier mort n'a été trouvé. Concernant les chevreuils, 4 individus ont été envoyés à autopsie en 2016 et 1 en 2017. Les rapports d'autopsie ne mettent pas en évidence de pathologies alarmantes et/ou pouvant expliquer une éventuelle chute de la population de chevreuil en forêt de Soignes. Un nouveau marché sera mis en place dans les années à venir pour garantir la continuité de ces analyses.

En 2022, le marché « IKA » a été scindé en deux parties : une partie « coordination » attribuée à la Fondation Forêt de Soignes et financée par BE pour un montant de 5.500 € /an et une partie « analyse des données scientifiques » prise en charge par l'ANB.



Suite à la journée de débriefing concernant le suivi de la grande faune effectué par la Fondation Forêt de Soignes pour les trois régions, une couche cartographique pour recenser les observations d'animaux morts ou vivants a été proposée aux trois régions.

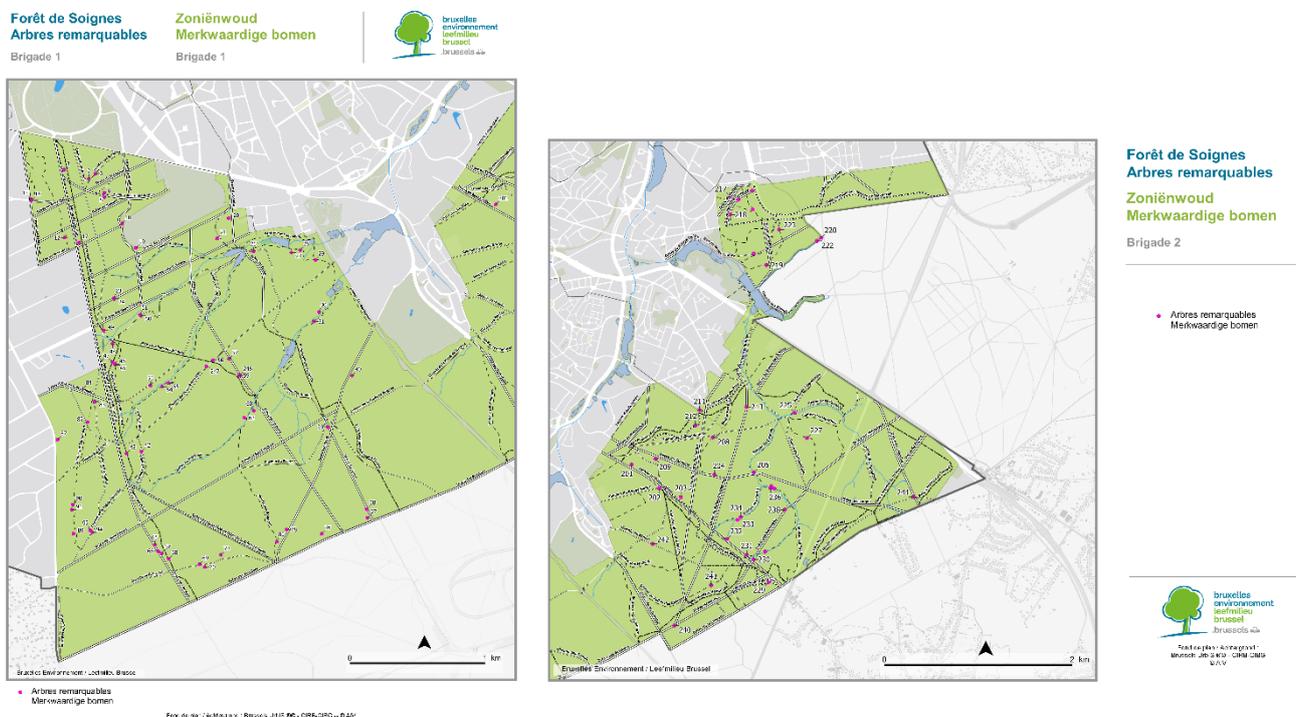
### 1.3.P03 - SUIVRE ET METTRE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES DE LA FORÊT DE SOIGNES

144 arbres remarquables ont été caractérisés en Forêt de Soignes en 2013 et 2014 et une base de données a été créée sous SIG en vue du traitement cartographique de l'information. Le tableau qui reprend les arbres remarquables avec un descriptif sont mis en annexe du nouveau plan de gestion

En 2015, un article a été publié dans la revue Bruxelles Patrimoine en vue de valoriser le travail réalisé : VANWIJNSBERGHE S., REINBOLD R. (2015). *Arbres remarquables en Forêt de Soignes – Identification, préservation et valorisation*. In Bruxelles Patrimoine n°014 (avril 2015). Pp 58-65.

Le travail restant à faire sur ce sujet est (1) l'information du grand public via la plateforme <http://www.foret-de-soignes.be> permettant de retrouver ces arbres sur le terrain. L'élaboration de normes de gestion de ces arbres a été faite et décrite dans le nouveau plan de gestion. En juin-juillet 2021 un état des lieux de tous les arbres remarquables repris dans le tableau en annexe du plan de gestion a été fait : mesures de la circonférence, état sanitaire. Des interventions nécessaires pour leur mise en évidence ont également été effectuées (couper des arbres et arbustes qui gênent leur visibilité dès les chemins et sentiers). Cet état des lieux sera fait de façon systématique et bisannuelle.

Un projet de collaboration avec Open Street Map est actuellement en réflexion. Ceci dans le but d'ajouter la localisation des arbres remarquables dans la base de données OSM. Ce projet est porté par la fondation Forêt de Soignes avec l'appui technique des différentes régions. En 2021, un appel à projet de Visit.Brussels dans le cadre du développement d'un tourisme durable, inclusif et digital a été remporté par la fondation. Suite à cela les arbres remarquables peuvent être visualisés (uniquement les sujets visibles de la voirie, pour limiter la circulation hors des voiries) sur une base de données cartographique implémentée sur le site internet de la fondation (RouteYou).



Carte 1 & 2 – Localisations des arbres remarquables en Forêt de Soignes bruxelloise



## 1.4. P04 – RÉALISER L'INVENTAIRE FORESTIER ET SANITAIRE DE LA FORÊT DE SOIGNES

### 1.4.1. SP01 – Réaliser l'inventaire forestier de la Forêt de Soignes

La Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée en 2008 d'un inventaire forestier permanent. Un réseau dense de placettes d'inventaire a ainsi été mis sur pied, dont 12,5 % est parcouru annuellement par le service forestier, en vue de couvrir tous les 8 ans l'ensemble du massif forestier.

En vue d'améliorer l'efficacité de l'inventaire forestier, le Département Forêt utilise un ordinateur durci en vue de l'encodage *in situ* des données d'inventaire ainsi qu'un récent logiciel d'encodage et de traitement de données développé par Gembloux Agro-Bio Tech (ULg).



La coupe 8 a été inventoriée durant l'hiver 2017-2018, clôturant ainsi un premier cycle d'inventaire de 8 ans. Il n'y a pas eu de campagne d'inventaire 2016-2017 par manque de temps, l'équipe dirigeante du département Forêt étant trop occupée à rédiger le nouveau plan de gestion de la Forêt de Soignes. Le retard d'inventaire a donc été comblé durant l'hiver 2017-2018. La campagne 2019-2020 débute un nouveau cycle d'inventaire de 8 ans qui fournira cette fois des données d'accroissement par comparaison avec les données du premier cycle. Un rapport synthétisant les données récoltées sur les coupes de 0 à 8 entre 2010 et 2020 est désormais disponible.

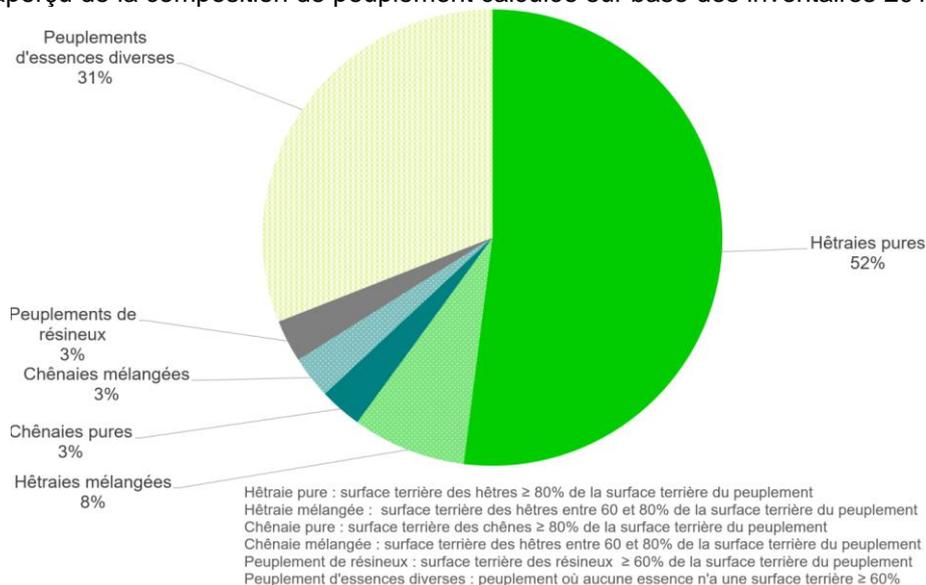


Des données d'accroissement ont également pu être calculées sur base des coupes déjà re-visitées (coupe I, IV et VIII). Un accroissement annuel moyen de 1,41 cm de circonférence a donc été calculé pour le hêtre.

Suite à cet inventaire d'autres données ont pu également être calculées.

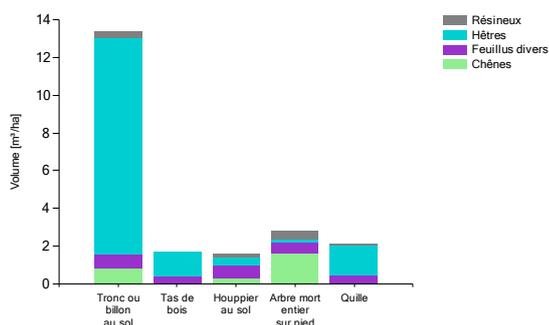
Si nous prenons en compte les 386 cellules d'inventaires parcourues pendant ce cycle d'inventaire 2010/2020, nous observons une surface terrière moyenne de 20,04 m<sup>2</sup>/ha pour un volume moyen par hectare de 255,57 m<sup>3</sup>. Soit un capital sur pied de 423.989,97 m<sup>3</sup> pour l'entièreté de la Forêt de Soignes.

Ci-dessous, un aperçu de la composition de peuplement calculée sur base des inventaires 2010 à 2020 :



En ce qui concerne les volumes de bois mort présents en forêt, le tableau et le graphique ci-dessous reprennent les chiffres moyens par catégorie de bois mort (et par essence pour le graphique).

	Tronc ou billon au sol	Tas de bois	Houppier au sol	Arbre mort entier sur pied	Quille	Total
<b>Volume moyen (m<sup>3</sup>/ha)</b>	<b>13,2</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>	<b>2,45</b>	<b>1,9</b>	<b>20,85</b>



Le volume de bois mort par hectare représente donc environ 8% du volume moyen sur pied par hectare (or le plan de gestion prévoit un objectif de 5 à 8% selon le type d'habitat).

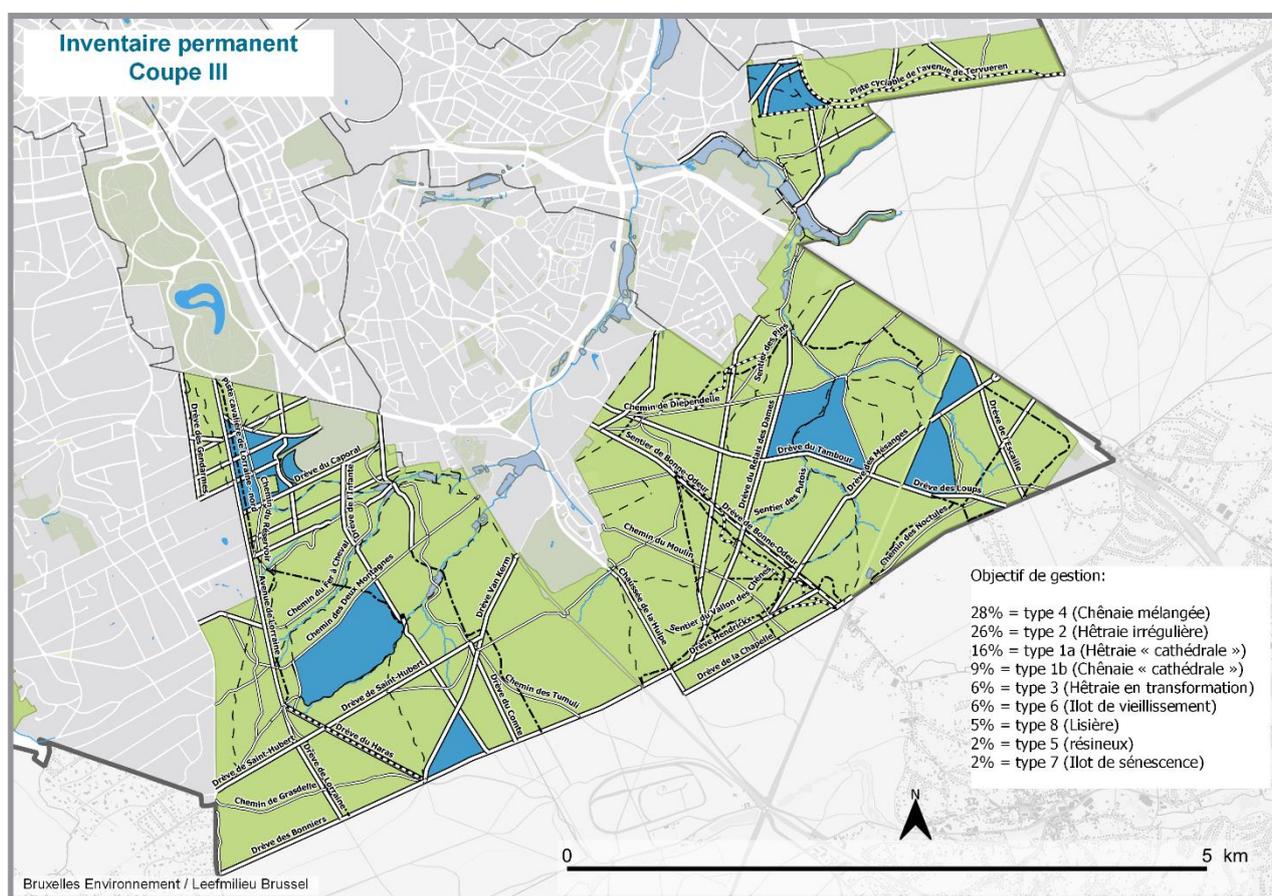


Une gestion ciblée augmente et augmentera le taux de bois mort de façon substantielle : les chablis sont maintenus au maximum au sein des peuplements, la découpe obligatoire à 16 mètres pour les gros bois valorise les houppiers comme bois mort au sol dans les parcelles exploitées.

En conclusion, parmi les enseignements issus de l'inventaire on peut notamment citer les points suivants :

- Les hêtraies et chênaies, pures ou en mélange, couvrent 66% de la surface sonienne ;
- Près de la moitié de la superficie de hêtraies est constituée de vieilles hêtraies de plus de 120 ans ;
- Tant pour les hêtraies que pour les chênaies, on observe un important déséquilibre des classes d'âges ce qui hypothèque la pérennité de la forêt en l'absence d'intervention humaine ;
- La croissance de la hêtraie en forêt de Soignes bruxelloise se situerait dans une fourchette comprise entre 9 et 11 m<sup>3</sup>/ha/an ce qui en fait l'une des hêtraies les plus productives de Belgique ;
- Depuis 2005, la régénération naturelle du hêtre s'installe dans les vieux peuplements de hêtre. L'érable, le frêne, le charme, le merisier et le bouleau se régénèrent aussi naturellement bien.
- Avec une moyenne d'environ 21 m<sup>3</sup> de bois mort par ha, les quantités de bois mort présentes en forêt de Soignes semblent avoir augmenté ces dernières années mais ces données restent à confirmer.

En 2022 la coupe III a été inventoriée, les résultats de cet inventaire se trouvent ci-dessous. **Cet inventaire ne concerne donc que la coupe III soit 204 ha** (51 placettes d'inventaire) localisée sur la carte ci-dessous (carte 3).

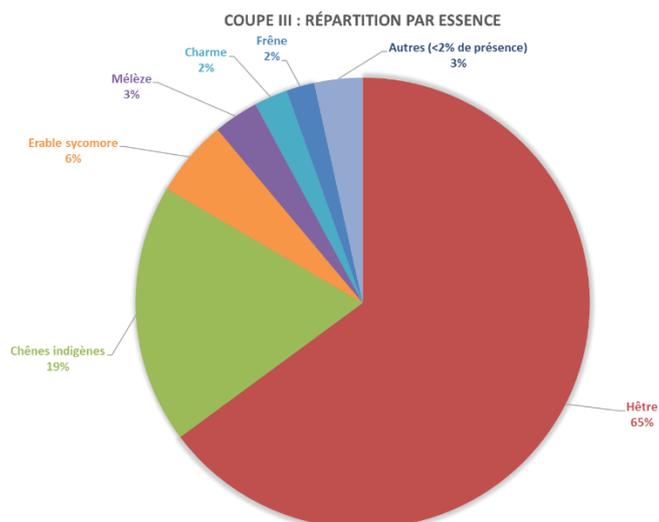


**Carte 3 – Localisations de la coupe II en Forêt de Soignes bruxelloise**

En termes de composition des peuplements voici ce qui ressort de l'inventaire permanent :

Hêtre : 64,8%, Chênes indigènes : 18,6%, Erable sycomore : 5,5%, Mélèze : 3,2%, Charme : 2,4%, Frêne : 2%,  
Châtaigner : 1,2%, Bouleau : 1,1%, Chêne pédonculé : 0,45%, Bouleau verruqueux : 0,39%, Ormes : 0,13%,  
Merisier : 0,08%, Erable plane : 0,07%, Saule marsault : 0,01%





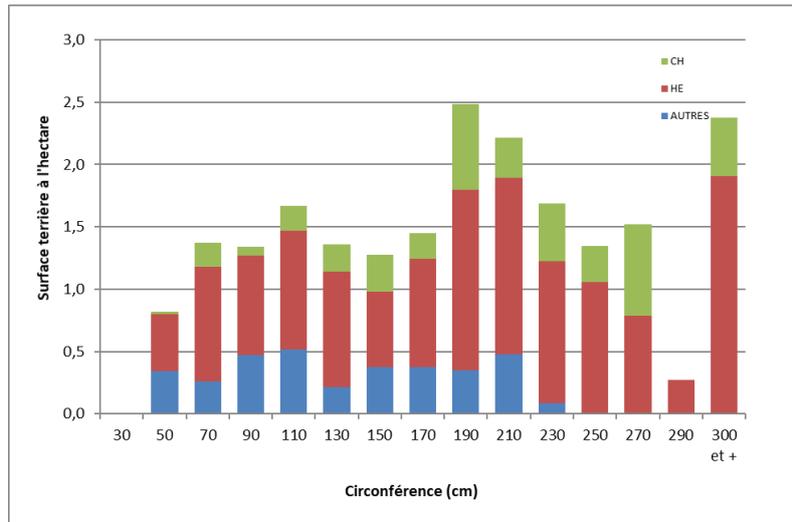
On observe donc une dominance de hêtre dans les peuplements suivi du chêne indigène (sessile ou pédonculé), ce qui correspond avec la majorité des objectifs de gestions présentes (type 4 et type 2). Reportée en surface terrière/volume/nombre de tige à l'hectare pour les essences principales (chêne et hêtre), voici ce que donnent ces données.

	Peuplement total		CH		HE		AUTRES	
	Moy	Err %	Moy	Err %	Moy	Err %	Moy	Err %
GHA	21,2	19,3	4,2	49,3	13,5	28,4	3,5	74,5
NHA	167,1	29,6	19,5	77,9	101,9	46,2	45,7	71,7
VHA	294,3	19,9	60,1	52,3	197,3	30,2	36,9	74,3
GHA %			19,7		64,0		16,4	
NHA %			11,7		61,0		27,4	
<b>Cmoy</b>	<b>126,2</b>		<b>163,8</b>		<b>129,3</b>		<b>97,6</b>	
<b>Hdom</b>	<b>32,4</b>		<b>32,8</b>		<b>36,0</b>		<b>25,0</b>	

Ces données illustrent encore une fois la présence majoritaire de hêtre suivi du chêne tant en terme de volume par hectare que en nombre de tiges par hectare.

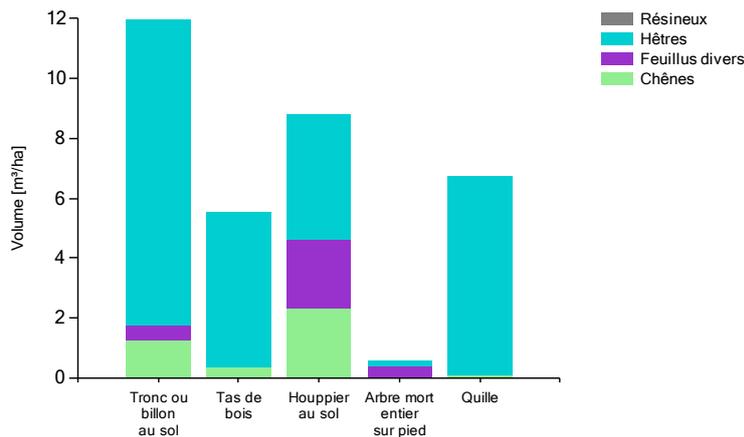
En affinant les données nous pouvons également ventiler ces chiffres par catégorie de circonférence (voir graphique ci-dessous).





La présence d'une importante quantité de hêtre dans les catégories supérieures à 190 cm de circonférence résulte sans doute du type de gestion appliqué sur la coupe III. En effet, il s'agit en majorité des types de gestion 1a (Hêtraie « cathédrale »), 3 (Hêtraie en cours de transformation en futaie mélangée) et 2 (Hêtraie irrégulière).

En ce qui concerne les données bois morts ; voici les résultats pour la coupe III :



	Tronc ou billon au sol	Tas de bois	Houppier au sol	Arbre mort entier sur pied	Quille	Total
<b>Volume moyen (m³/ha)</b>	<b>11,98</b>	<b>5,57</b>	<b>8,79</b>	<b>0,55</b>	<b>6,73</b>	<b>33,6</b>

Sachant que le capital sur pied représente 294,3 m³/ha, le volume moyen de bois mort par hectare (33,6 m³/ha) représente 11,4% du capital sur pied. Les objectifs décrits dans le plan de gestion en termes de bois mort sont donc largement atteints pour cette coupe (objectif minimum du plan de gestion : 5 à 8% selon le type d'habitat).



Pour terminer voici un petit focus sur les accroissements individuels en circonférence (cm) et VHA par essence et par an :

Essence	Circ.	Err. %	Nbr	VHA
CH	1,16	15,3	38	1,16
HE	1,56	8,9	226	0,62
ER	1,55	25,4	33	0,35
FR	2,15	34,2	7	1,02
OR	1,4	252,2	2	0,14
BO	1,33	1300	2	0,05
CHA	1,19	30,3	25	0,34
CHT	1,5	433,3	2	0,17
ERP	1,33	152,8	3	0,01
MZ	1,38	18,3	9	0,81
BOV	3,25	200	2	0,69
CHP	1,23	N/A	1	0,48

#### 1.4.2. SP02 – Réaliser le monitoring santé

Depuis 2009, un **suivi sanitaire des arbres (hêtre et chêne)** est réalisé chaque année en Forêt de Soignes sur base d'un protocole établi et encadré par l'UCL. Le budget annuel de ce suivi est de l'ordre de 18.500€.

Durant les étés 2020 et 2021, différentes placettes d'inventaires ont été observées par les adjoints forestiers de BE sous la supervision de l'UCL. Les conclusions du suivi sanitaire 2021 sont reprises ci-après.

*« Sur base des analyses des évolutions sur l'ensemble de la période 2009-2020, nous avons mis en évidence une augmentation de la défoliation de 0.24% par an pour les hêtres, qui pourrait être en grande partie expliqué par l'augmentation de l'âge des arbres au cours de la période. Globalement, les observations suggèrent que le seuil critique de résistance n'a pas été dépassé en forêt de Soignes, et ce malgré les sécheresses répétées et les pics de chaleurs extrêmes observés ces dernières années. Cette résistance pourrait être liée à la capacité des arbres à utiliser des réserves d'eau dans les couches profondes du sol, comme cela a été suggéré lors de l'étude dendrométrique en forêt de Soignes. Certes, l'état sanitaire des hêtres est plutôt mauvais depuis le début de la période de suivi, et il ne devrait pas s'améliorer avec l'âge, mais aucun paramètre ne suggère une accélération récente de cette dégradation.*

*Pour les chênes, aucune tendance linéaire significative n'est détectée, mais nous observons pour les chênes sessiles une diminution rapide de la défoliation entre 2010 et 2014, suivie d'une lente augmentation entre 2014 et 2017. Cette augmentation n'a pas pu être expliquée, mais elle ne semble pas inquiétante car les niveaux de défoliation moyens étaient extrêmement faibles en 2014 et car une stabilisation se dessine depuis 2019.*

*La poursuite du monitoring permettra de mieux comprendre les effets des épisodes climatiques extrêmes sur l'état sanitaire des hêtres et d'identifier la cause des fluctuations chez les chênes. Les liens avec la croissance et les possibles stress liés aux passages en éclaircies devront également être investigués.»*

En 2020 un suivi des frênes a été mis en place en interne. Ce sont donc 57 frênes répartis entre les deux brigades qui seront suivis d'un point de vue sanitaire tous les ans. Ceux-ci seront également remesurés tous les deux ans. Cet inventaire permettra de rassembler des données concernant l'évolution de l'état sanitaire de ces arbres notamment face à la chalarose du frêne (*Chalara fraxinea*). Mais également d'identifier les individus super-vitaux qui pourront potentiellement servir de semencier dans un peuplement à graine.



Le marché lié à l'inventaire sanitaire prenant fin en 2021, un nouveau marché a été mis en place pour la période 2022-2025. Des petites modifications dans le protocole ont été effectuées. L'inventaire va notamment élargir son champ d'action à d'autres essences comme le chêne sessile, le frêne, l'érable et les pins.

#### 1.4.3. SP03 – Participer aux travaux de l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts (OWS)

Le partenariat établi avec l'**Observatoire Wallon de la Santé des Forêts** (OWSF) pour mettre en commun nos informations et moyens financiers montre de bons résultats. Deux gardes forestiers font partie du réseau d'observateurs qui bénéficient d'une formation poussée sur la connaissance des champignons, insectes et symptômes associés. Cette collaboration doit permettre de renforcer la vigilance et les moyens d'action pour la lutte des organismes pathogènes.

### 1.5. P05 – RÉALISER DES ÉTUDES NÉCESSAIRES À LA GESTION DES BOIS ET FORÊTS

Une étude en interne a été démarrée en 2016 en vue d'analyser l'opportunité d'installer en Forêt de Soignes un réseau de balisage « knooppunten » le long de son réseau récréatif. Il permettrait entre autre :

- de proposer aux marcheurs et cyclistes un système efficace de planification d'itinéraire et d'orientation, homogène sur l'ensemble du massif et évitant les zones écologiquement sensibles ;
- de limiter l'usage de panneaux signalétiques en forêt ;
- d'éviter que différents réseaux « knooppunten » avoisinant la forêt ne s'étendent en Forêt de Soignes de manière peu organisée et inhomogène.

L'étude a été timidement poursuivie en 2017 par manque de temps. Le suivi est repris par la Fondation de Soignes depuis 2019. La Fondation veillera à homogénéiser et à aligner ces initiatives au niveau des trois régions concernées.

Des parcours chiens sur base de l'IKA pratiqué pour les chevreuils ont été lancés en 2021. Ceux-ci ont pour but de quantifier le nombre de chien parcourant la forêt. Des données sur la tenue ou non des chiens en laisse dans les zones sensibles ainsi que sur le type de public fréquentant la forêt (joggeur, cycliste, ...) sont récoltées. Cette étude interne sera donc un bon indicateur du respect des règles de tenue des chiens en laisse dans les zones sensibles. Après une phase-test en mai et août 2021, les parcours chiens sont officiellement lancés en novembre 2021.

### 1.6. P06 – APPUYER ET DÉVELOPPER LA CARTOGRAPHIE DES BOIS ET FORÊTS

Durant la rédaction du nouveau plan de gestion de la forêt de Soignes un grand nombre de cartes, qui ne pouvait être réalisée via les ressources internes du Département, ont été produites. Depuis le 01/09/2017, c'est Thibault Herrin, gradué Nature et Forêt, qui a repris au sein du Département Forêt la fonction de responsable de la cartographie. Celui-ci a ensuite été remplacé par Martin De Bock depuis le 01/12/2019.

Les couches d'information géographiques stockées dans le serveur Paola sont améliorées en continu, en lien avec les observations fournies par les agents forestiers. Le SIG du Dpt Forêt améliore ainsi ses performances. L'utilisation d'une application SIG sur smartphone (Locus Gis) est en test. Cette dernière permet au personnel de terrain de facilement géolocaliser et décrire les différents éléments intervenants dans leur gestion sylvicole. Actuellement, différents modèles/templates de couches cartographiques existent :

- désignation d'arbres objectifs ou d'arbre habitats
- placette de plantation
- gestion des invasives
- arbres dangereux
- cloisonnement d'exploitation et zone de stockage
- arbres remarquables
- inventaire sanitaire frênes
- suivi de la balsamine



- suivi de la flore rare
- dépôts clandestins
- observation faune
- animaux morts
- dendro microhabitats

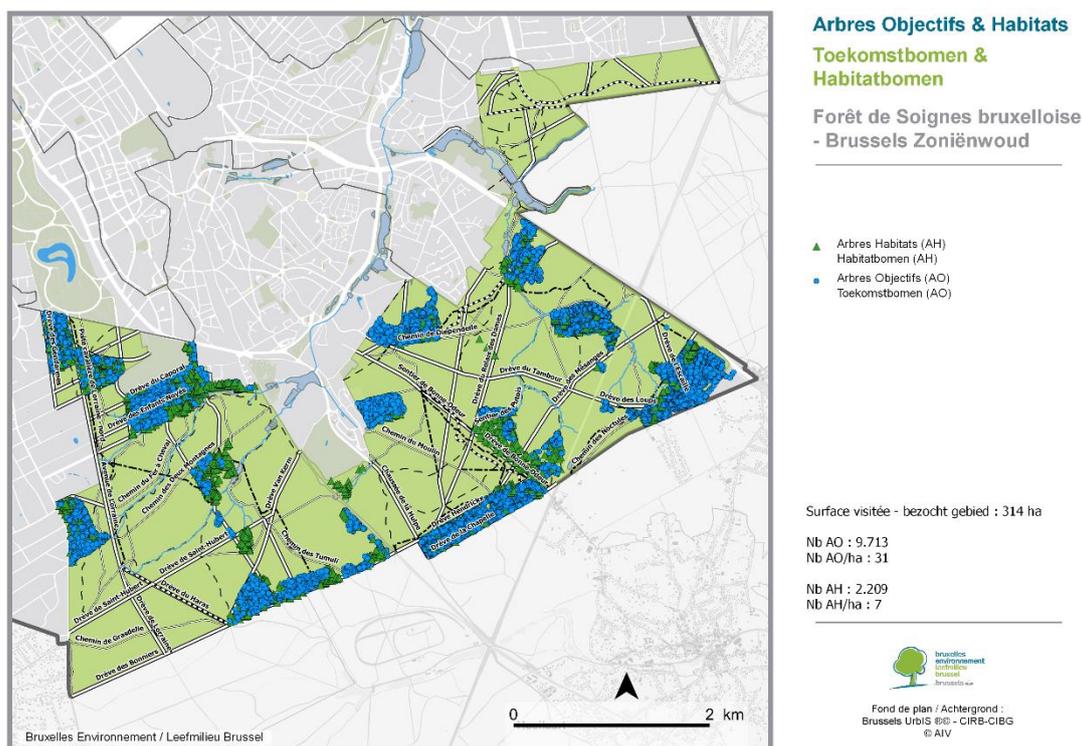
D'autres templates/couches seront ajoutés en fonction des besoins du terrain.

Actuellement et grâce à l'application Locus Gis, ce sont 9.713 arbres objectifs (marqués avec des points blancs) et 2.209 arbres habitats (marqué à la griffe avec un H) qui ont été relevés et caractérisés sur le terrain entre 2020 et 2022. Cette cartographie sera poursuivie de façon systématique suivant au maximum la logique des passages en éclaircie ou des passages de gestion et inventarisés en générale. Les arbres habitats sont souvent des arbres de grosse taille : les chênes dépassant un diamètre de 80 cm et des hêtres dépassant 100 cm de diamètre. D'autres arbres montrant des micro-dendro-habitats ou des essences rares sont retenus comme arbres habitat. Des îlots de sénescence sont également griffés.

Deux exemples de production cartographique se trouvent ci-dessous (carte 4 et 5).

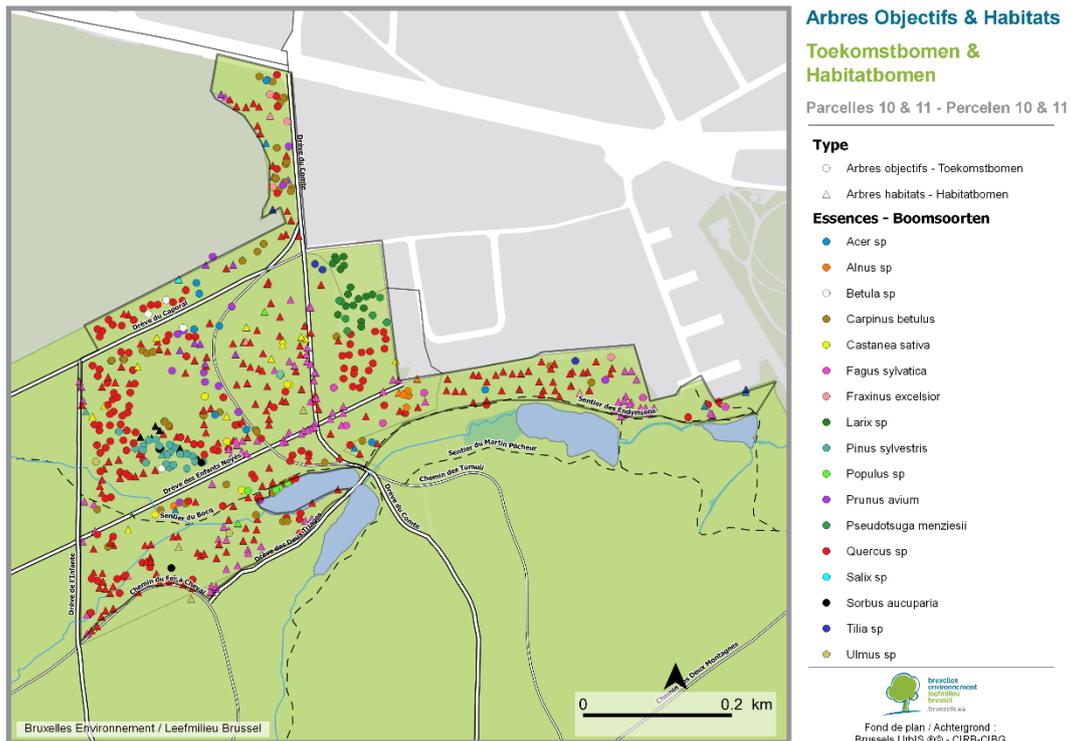
Via la fondation Forêt de Soignes, le département forêt est également en contact avec Google et Open Street Map pour mettre à jour les couches cartographiques disponibles en ligne sur ces sites. Le département participe également activement à la mise en place d'une carte interactive (arbres remarquables, promenades,...) à destination du public sur le site de la fondation

En 2021 un important travail de nettoyage et d'homogénéisation des données cartographiques sur la base de données « Paola » (interne à Bruxelles Environnement) a été étamé et sera poursuivi en 2022.



**Carte 4 – Localisations des arbres objectifs et habitats en Forêt de Soignes bruxelloise**





Carte 5 – Localisations des arbres objectifs et habitats sur le triage de Boendael, parcelles 10 & 11.

## 1.7.P07 – SUIVRE LES DÉVELOPPEMENTS DES SCIENCES FORESTIÈRES

### 1.7.1. SP02 – Subventionner les asbl pour la communication et la formation de la forêt

L'asbl « Amis de la Forêt de Soignes » a reçu de BE pour l'année budgétaire 2016 une subvention de 3000 € (SUB/2016/AmisForêtSoignes/GuideFauneFloreFS) destinée à l'édition d'un guide « Faune - Flore » spécifique à la Forêt de Soignes (couverture de frais de rétribution de tiers et de sous-traitants). Celui-ci est paru début 2021.





## 2.2. P02 – RÉALISER LES PLANS DE GESTION DES BOIS ET FORÊTS

### 2.2.1. SP01 – Faire traduire les PG de la FdS (et les RN) et élaborer diverses études liées aux PG

Le projet de nouveau plan de gestion de la Forêt de Soignes (environ 1.000 pages) a fait l'objet d'une traduction FR-NL en 2016 (Livre I) et 2017 (Livre II et III). Des résumés ont été rédigés et mis à disposition du grand public via le site web de BE et le site web de la Fondation.

### 2.2.2. SP02 – Préparer l'approbation et la consultation publique du plan de gestion de la forêt de Soignes

Le projet de nouveau plan de gestion de la Forêt de Soignes validé par la direction générale de BE a été soumis le 30 juin 2017 aux cabinets des Ministres Fremault (Environnement) et Vervoort (Patrimoine). Des discussions inter-cabinets ont eu lieu durant l'été et l'automne et ont donné lieu à des demandes de modification du contenu du projet de plan de gestion portant principalement sur les surfaces de hêtraie cathédrale à maintenir. Le passage en première lecture au gouvernement, et partant l'enquête publique, ont dès lors dû être postposées à 2018. L'enquête publique a été lancée le 15 mai 2018 et terminée le 15 juillet 2018. Le 18 Juillet 2019 le plan de gestion a été adopté par le gouvernement par arrêté.

### 2.2.3. SP03 – Elaborer le nouveau PG de la Forêt de Soignes

Un nouveau **plan de gestion pour la Forêt de Soignes** est finalisé et a été adopté par le gouvernement (cf. supra). Il vise à notamment intégrer :

- les résultats des dernières études réalisées dont l'étude relative à l'impact du changement climatique sur la Forêt de Soignes ;
- les mesures de gestion visant à atteindre les objectifs de conservation mentionnés dans le nouvel arrêté de désignation de la ZSC1 adopté par le gouvernement de la RBC en avril 2016 ;
- la politique développée dans le cadre du Schéma de structure de la forêt de Soignes ;
- les aspects paysagers comme la hêtraie cathédrale, les alignements, les clairières, les monuments et les lisières étagées
- les aspects de gestion liés au patrimoine mondial de l'Unesco dont les réserves forestières intégrales de la forêt de Soignes font partie depuis 2017 : « Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe » : l'entièreté de la forêt de Soignes est considérée comme zone tampon pour ces réserves.

Un groupe de travail a encadré la rédaction de ce projet depuis décembre 2009 et rassemble les représentants de la CRMS, DMS, DU, et BE ainsi que des représentants des associations.

## 2.3. P03 – COLLABORER À L'ÉLABORATION DES ARRÊTÉS DE DÉSIGNATION NATURA 2000

Le Département Forêt a participé à la relecture des Arrêtés de désignation Natura 2000 rédigés par le Département Biodiversité de la DEV.

## 2.4. P04 – RÉALISER L'ÉLABORATION DES ARRÊTÉS DE DÉSIGNATION DES RÉSERVES NATURELLES ET FORESTIÈRES

Le Département Forêt a participé aux côtés du Département Biodiversité de la DEV à la préparation de l'actuel « Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 Décembre 2016 modifiant les arrêtés de désignation des réserves naturelles et forestières relatifs à la Forêt de Soignes en Région de Bruxelles-Capitale ».

En particulier, le Département Forêt a proposé et préparé l'extension de la réserve forestière intégrale du Grippensdelle. Cette extension a été proposée dans le cadre du projet Unesco (cf. A1S03O05P04).



### 3. A1S03O03 – ASSURER LA GESTION TECHNIQUE ET L'ENTRETIEN RÉCURRENTS DES BOIS, FORÊTS ET SITES NATURELS

#### 3.1.P01 - INTRODUCTION

Le département Forêt de BE est composé de 40 personnes (1A, 3B, 9C, 27 D/E) chargées de veiller à la gestion des bois et forêts régionaux (cf. tableau 1 ci-dessous).

SITES	PROPRIETAIRES	GESTIONNAIRE	SURFACES (HA)
Forêt de Soignes	Région de Bruxelles-Capitale	Première et deuxième brigade	1.659
Laerbeek	Région de Bruxelles-Capitale	Deuxième brigade	35
Dieleghem	Région de Bruxelles-Capitale	Deuxième brigade	13,5
Poelbos	Région de Bruxelles-Capitale	Première brigade	8
Verrewinkel	Commune d'Uccle	Première brigade	13
Buysdelle	CPAS de la ville de Bruxelles	Première brigade	5
Chapelle Hauwaert	CPAS de la ville de Bruxelles	Première brigade	2,5
Latour de Frein	CPAS de la ville de Bruxelles	Première brigade	2
Bois de Percke	CPAS de la ville de Bruxelles	Première brigade	1
<b>Total</b>			<b>1.739</b>

**Tableau 1 - Liste des propriétés gérées par le Département Forêt de BE**

4 personnes du Département siègent à Tour&Taxi dont le chef de Département, en contact étroit avec les autres Départements de BE. Le gros du personnel est basé en forêt et réparti en 2 brigades forestières.

Les brigades forestières 1 et 2 s'occupent de la gestion de la forêt de Soignes. La première brigade s'occupe des bois de la commune d'Uccle, le CPAS de la ville de Bruxelles et le Poelbos (tous mentionnés dans le tableau 1)

A la tête de chaque brigade se trouve un chef de brigade qui a pour fonction de superviser les équipes de gardes forestiers, de surveillants forestiers et d'ouvriers forestiers.

Le chef de département et les chefs de brigade travaillent en étroite collaboration en vue de planifier, organiser et suivre le travail des deux brigades. En plus des contacts hebdomadaires, souvent journaliers, une réunion de planification/organisation et suivi se tient ½ journée par mois.

#### **Forêt de Soignes**

La Forêt de Soignes représente 98% des surfaces gérées par le Département et 60% des espaces verts régionaux. De par sa surface, son rôle pour la région et son aura auprès du grand public, cette forêt fait l'objet de la plus grande attention et est gérée dans sa multifonctionnalité selon les critères de gestion durable les plus stricts (cf. A1S03O02P01). L'importance et la valeur de la forêt et les autres espaces verts pour les habitants de Bruxelles et dans les environs ont été soulignée par la crise Covid19.



### **Bois communal du Verrewinkel**

Le bois du Verrewinkel est une propriété de la commune d'Uccle gérée par BE. Dans ce bois, les opérations de gestion consistent en une gestion courante du bois (surveillance, abattages de sécurité). Une éclaircie a été désignée dans les jeunes peuplements et a été mise en vente (exercice 2019). L'exploitation de cette éclaircie se terminera en 2021.

### **Bois du CPAS de la ville de Bruxelles (Chapelle Hauwaert, Buysdelle, Perck et Latour de Freins)**

Pour ces bois, le Département Forêt de BE applique une gestion de sécurisation des espaces et des lisières, ainsi que de surveillance. Contrairement aux bois et forêt régionaux, le Département n'y effectue que peu d'investissement, compte tenu de ce que la Région n'en est pas propriétaire.

#### **Latour de Freins :**

En décembre 2016, BE a été informé du projet de vente ou de location du Domaine de Latour de Freins par le CPAS de la ville de Bruxelles. Ce domaine est constitué d'un parc arboré de 6,3ha dans lequel se trouve un château du 19<sup>ème</sup> siècle, son parking extérieur, un logement de maître, des anciennes écuries, un vergé et un court de tennis.

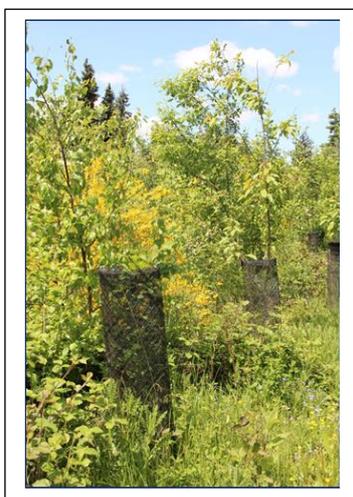
Cette zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public en zone forestière pose la question de la responsabilité de BE en matière de sécurisation des arbres du parc, d'autant plus que s'y installe en 2017 la Bogaerts International School et ses étudiants.

Le dossier de sécurisation et de gestion du parc arboré constitue une priorité du Département Forêt, dans ce cadre une localisation des arbres dangereux a été effectuée via SIG. Cette couche cartographique servira de base pour guider les interventions de sécurisation prévues. De plus, une éclaircie se terminera en 2021.

## **3.2. P02 - GÉRER LES PEUPELEMENTS DES BOIS ET FORÊTS SELON LES PG**

### **3.2.1. SP01 – Assurer le suivi des plantations (dégagement, taille et élagage)**

Via un sommier des travaux, les deux chefs de brigades et leurs équipes assurent le suivi rapproché des jeunes plantations sur plusieurs années. Ils veillent à leur regarnissage en cas de mortalité, au dégagement des plants concurrencés par la ronce ou la fougère aigle ou d'autres essences lignicoles si nécessaire, à la taille des plants pour permettre l'émergence d'une tige unique et bien conformée de façon de plus en plus extensive, et à l'élagage de branches latérales pouvant déprécier la qualité technologique des tiges d'avenir au cas où l'élagage naturel sur des sujets d'avenir ne suffit pas.



## Photo 1 – Travaux de dégagement dans une jeune plantation

### 3.2.2. SP02 – Assurer la régénération par des nouvelles plantations

Les plantations en forêt de Soignes bruxelloise se font sous forme de cellules de plantation suite aux premiers essais concluants effectués en 2013. Une cellule de plantation en chêne sessile a un diamètre d'environ 5 m, Au centre une vingtaine de chênes sont plantés avec en bordure au moins une douzaine de charmes comme essence accompagnatrice selon les schémas repris ci-dessous (cf. Schéma 2). Cette méthode de plantation garantit au moins un chêne de qualité comme arbre objectif, rend le travail et le suivi de plantation moins intensif et a un aspect plus naturel. Ce genre de plantations est également fort apprécié par les équipes de terrains.

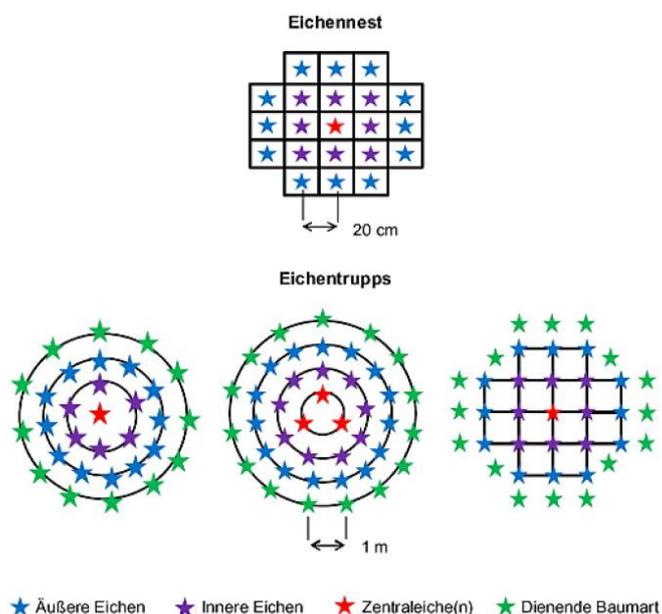


Schéma 2 – Plans pour les cellules de plantations <sup>1</sup>

Au cours de l'**exercice 2021**, **17.610** plants – dont **940** hêtres et **10.700** chênes sessiles - ont été plantés en forêt de Soignes (janvier-février-mars 2021) surtout dans les parcelles en futaie irrégulière (cf. tableaux 3 et 4).

<sup>1</sup> Source : Somidh Saha, Christian Kühne, Ulrich Kohnle, Jürgen Bauhus. *Zur Eignung von Nester- und Trupppflanzungen für die Begründung von Eichenbeständen.*



Espèces	Hauteur (cm)	Quantité
<i>Acer campestre</i>	60 -100	100
<i>Acer pseudoplatanus</i>	125+	50
<i>Carpinus betulus</i>	80 -100	3225
<i>Corylus avellana</i>	60 - 100	475
<i>Crataegus monogyna</i>	60 - 100	25
<i>Crataegus laevigata</i>	60 - 100	75
<i>Fagus sylvatica</i>	80 -100	940
<i>Ilex aquifolium</i>	60 - 80	125
<i>Larix decidua</i>	100+	75
<i>Malus sylvestris</i>	60-100	25
<i>Mespilus germanica</i>	60-100	50
<i>Populus tremula</i>	125+	50
<i>Prunus avium</i>	125+	50
<i>Prunus padus</i>	60-100	75
<i>Pyrus communis</i>	60 - 100	25
<i>Quercus petraea</i>	125+	10700
<i>Rhamnus frangula</i>	60-100	100
<i>Rosa arvensis</i>	60-100	25
<i>Sorbus aucuparia</i>	80-100	50
<i>Taxus baccata</i>	30-50	300
<i>Tilia cordata</i>	125+	865
<i>Tilia cordata</i>	150 -175	155
<i>Viburnum opulus</i>	60-100	50
		<b>17610</b>



Tableau 3 – Espèces, dimensions et nombre de plants plantés en 2021

Sites	Nombre de plants planté	Regarnissage de plantation (Nbre plants)
Brigade I (forêt de Soignes)	10.015	-
Brigade II (forêt de Soignes)	7.595	-
<b>Totaux</b>	<b>17.610</b>	-
<b>Grand total</b>	<b>17.610 plants</b>	

Tableau 4 – Sites de plantation, types de plantation et nombre de plants plantés en 2021 par le Département Forêt

Au cours de l'**exercice 2022**, **14.598** plants – dont **7.000** chênes sessiles - seront plantés en forêt de Soignes (janvier-février-mars 2022) (cf. tableaux 5 et 6).



Espèces	Hauteur (cm)	Quantité
<i>Abies Alba</i>	20-30	50
<i>Abies nordmanniana</i>	15-30	50
<i>Alnus glutinosa</i>	125-150	25
<i>Carpinus betulus</i>	80-100	5148
<i>Cedrus atlantica</i>	20-30	50
<i>Corylus avellana</i>	60-100	50
<i>Crataegus monogyna</i>	100-125	100
<i>Cryptomeria jap</i>	15-25	25
<i>Euonymus europaeus</i>	60-100	50
<i>Ginkgo biloba</i>	30-50	20
<i>Larix decidua</i>	60-90	50
<i>Malus sylvestris</i>	80-120	75
<i>Mespilus germanica</i>	100-125	100
<i>Metasequoia glypt.</i>	10-15	25
<i>Pinus nigra corsicana</i>	20-40	25
<i>Pinus sylvestris</i>	20-30	50
<i>Populus tremula</i>	60-100	25
<i>Prunus avium</i>	125-150	50
<i>Prunus spinosa</i>	100-125	80
<i>Pyrus communis</i>	60-90	25
<i>Rhamnus cathartica</i>	60-100	25
<i>Rhamnus frangula</i>	60-100	50
<i>Rosa arvensis</i>	60-90	25
<i>Rosa canina</i>	30-50	25
<i>Sequoia Semper.</i>	30-50	25
<i>Sequoiadendron gigant.</i>	10-15	25
<i>Sorbus aucuparia</i>	125-150	50
<i>Tilia cordata</i>	125-150	1050
<i>Ulmus laevis</i>	125-150	25
<i>Viburnum opulus</i>	60-100	25
<i>Quercus cerris</i>	50-80	100
<i>Quercus petraea</i>	150-175	7000
<i>Tilia cordata</i>	150-175	100
		14598

Tableau 5 – Espèces, dimensions et nombre de plants plantés en 2022

Sites	Nombre de plants planté	Regarnissage de plantation (Nbre plants)
Brigade I (forêt de Soignes)	5.200	-
Brigade II (forêt de Soignes)	9.398	-
<b>Totaux</b>	<b>14.598</b>	-
<b>Grand total</b>	<b>14.598 plants</b>	

Tableau 6 – Sites de plantation, types de plantation et nombre de plants plantés en 2022 par le Département Forêt

### 3.2.3. SP03 – Désigner les arbres d’avenir et les arbres habitat

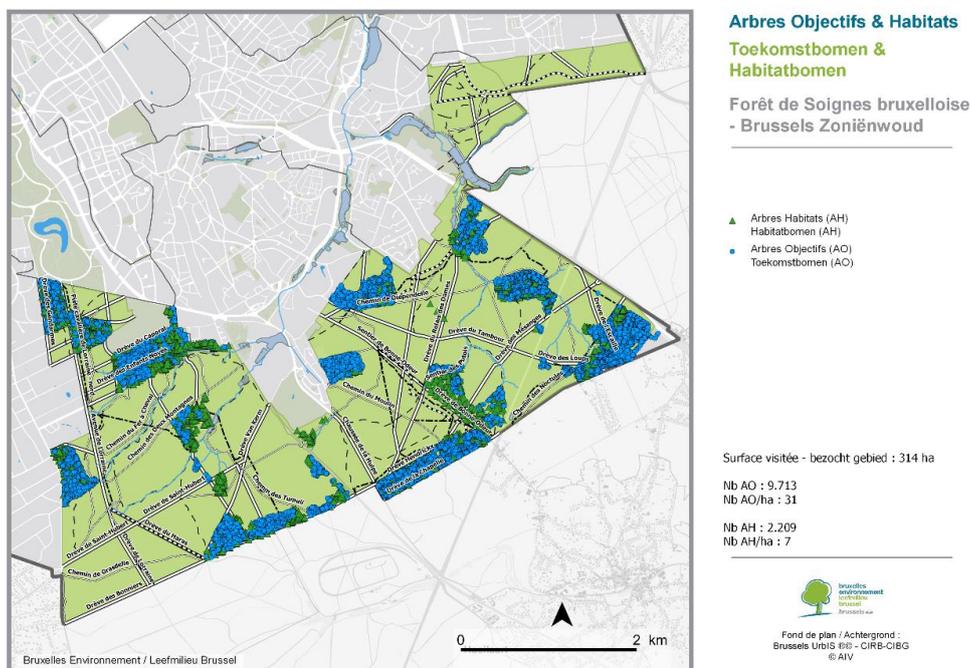


Les arbres d'avenir à vocation bois de qualité sont des arbres bien conformés, sans défauts apparents, bien espacés les uns des autres et auxquels seront prodigués tout au long de leur vie les meilleurs soins en vue de leur développement optimum. Il y a encore d'autres critères afin de désigner un arbre comme arbre d'avenir ou arbre objectif : la rareté de l'essence (*Ulmus laevis*, *Pinus sylvestris*, *Betula pendula*, *Alnus glutinosa*, *Larix decidua*, *Prunus avium*, *Acer pseudoplatanus*, *Fraxinus excelsior* par exemple), son intérêt écologique (*Salix caprea* par exemple) et son aspect paysager (arbre d'alignement, arbre remarquable). Dans les peuplements avec un mélange plus ou moins importants de chêne quasi chaque chêne (pédonculé ou sessile) qui dépasse un diamètre de 80 cm est désigné comme arbre habitat. Tous les hêtres dépassant un diamètre de 1 m sont également désignés d'office comme arbre habitat. Le but est de les maintenir sur pied aussi longtemps que possible. Si des interventions sur ces arbres habitat sont nécessaires pour raison de sécurité un étêtage ou une mise au sol sans évacuation du bois est envisagé afin d'augmenter le taux de bois mort. D'autres spécimens avec une présence de micro habitats intéressants reçoivent également le prédicat « arbre habitat ». Des îlots de sénescence sont également marqué avec un « H » griffé dans l'écorce.

Tous les 8 ans (rotation sylvicole), les gardes forestiers procèdent, pour une parcelle donnée, à son éclaircie et/ou récolte des bois à dimension. Ils identifient les concurrents directs des arbres d'avenir et les font couper afin qu'ils n'entravent pas leur bon développement et au cas d'une intervention dans le cadre de la gestion en futaie irrégulière par pied des arbres à dimension sont également identifiés. A mi-rotation une intervention sur les jeunes arbres objectifs est envisageable pour maintenir une croissance soutenue de ces arbres objectifs. Ces interventions se font de plus en plus en régie par les équipes d'ouvrier et le bois des premières éclaircies est souvent laissé au sol.

Une parcelle est visitée en éclaircie ou en récolte par pied à dimension d'exploitabilité dans la futaie irrégulière tous les 8 ans, 1/8<sup>ème</sup> de la forêt est parcouru chaque année.

Entre 2020 et 2022, 9.713 arbres objectifs et 2.209 arbres habitats qui ont été relevés et caractérisés sur le terrain. On compte donc en moyenne pour chaque parcelle visitée : 31 arbres objectifs/ha et 7 arbres habitats/ha. Cette cartographie sera poursuivie de façon systématique suivant au maximum la logique des passages en éclaircie ou des passages de gestion et inventorisations en général. Ci-dessous (carte 6), le résultat des campagnes de désignation 2020 – 2022.



**Carte 6 - Localisations des arbres objectifs et habitats en Forêt de Soignes bruxelloise.**



### 3.3. P04 – ENTREtenir LES BOIS, FORÊTS ET SITES NATURELS

#### 3.3.1. SP01 – Gérer le CSC entretien voiries, maintenir les voiries, chemins et sentiers en bon état

Le précédent marché (réf. 2014E0566) étant maintenant terminé, l'entretien et la maintenance des voiries se fait via un marché conjoint avec la Division des Espaces Verts (DEV). Ce marché (réf : 2019G0286) a débuté en mars 2020 et sera reconduit en 2022 et 2023 pour un montant annuel de 205.911,75 € TVAC.

Des petits travaux d'entretien de la voirie sont couramment réalisés en régie par les équipes des ouvriers forestiers.



Photo 2 - Entretien des chemins par les ouvriers forestiers

#### 3.3.2. SP02 – Gérer le CSC récolte des déchets, maintenir le bon état de propreté des bois et forêts

Le ramassage des poubelles en Forêt de Soignes est jusqu'en février 2018 confié aux surveillants forestiers, la collecte des 67 poubelles étant réalisée avec un véhicule à moteur. Pour la suite, cette collecte sera assurée par les deux adjudicataires du marché « Collecte écologique des déchets en Forêt de Soignes (réf. 2017J0482 - contrat d'1 an reconductible 3 fois - montant annuel = 75.443,58€ tva) », à savoir les asbl « La Cordiante » et « Cheval et Forêt ».

L'objectif de ce marché, lancé en 2017, est de confier la vidange et la collecte des poubelles présentes sur les voiries de la Forêt de Soignes à un opérateur capable de proposer un service de collecte efficace par traction animale. Par ailleurs, les prestations faisant l'objet de ce marché paraissent particulièrement propices à la réalisation de cet objectif, Bruxelles Environnement entend encourager la mise à l'emploi de personnes handicapées et favoriser les entreprises qui décident d'ajouter à leur projet commercial une touche "sociale" telle que l'insertion et la formation de personnes fragilisées ou handicapées.

Ce marché étant à terme (2021), un nouveau marché a été attribué en 2021 pour les 4 années à venir (référence : 2021M0222A1).

Ce marché est divisé en 3 lots distincts :

- Lot 1, attribué à La Cordiante asbl : 28.774 € TVAC / an
- Lot 2, attribué à La Cordiante asbl : 28.774 € TVAC / an
- Lot 3, attribué à Cheval et Forêt asbl : 17.953,98 € TVAC / an



### 3.3.3. SP03 – Gérer et maintenir les infrastructures d'accueil du public (bancs, signalisation, ...) en bon état

L'état des infrastructures d'accueil du public est contrôlé régulièrement par les équipes de surveillants et ouvriers forestiers. Les petits travaux d'entretien sont réalisés en régie tandis que le matériel trop abimé est remplacé par des infrastructures neuves en stock.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de structure, il est prévu d'harmoniser prochainement le mobilier forestier ainsi que la signalétique de voirie sur l'ensemble du massif forestier (3 régions). Le but est de renforcer l'identité de la forêt de Soignes, aujourd'hui peu perçue par les visiteurs de par le manque d'homogénéité des infrastructures d'accueil. Chaque gestionnaire forestier a en effet dans le passé choisi, sur la partie de forêt qu'il administre, un modèle de mobilier et un type de signalétique de voirie. Cette harmonisation du mobilier a été terminée au cours de l'année 2021.



**Photo 3 – Manque d'homogénéité des infrastructures actuelles d'accueil du public**



Cette homogénéisation est rendue possible par le lancement de deux marchés conjoints d'achat d'infrastructure. Les 3 administrations forestières se sont en effet accordées pour acheter leurs infrastructures auprès des mêmes fournisseurs, adjudicataires des marchés conjoints suivants adjugés en 2017 :

- « Pictogrammes et panneaux éducatifs pour la Forêt de Soignes », référencé *ANB/TBO/GD/2016/52*, pour lequel BE devrait effectuer 11.960,00€ de dépenses en 2018, et 4.467 € en 2019 ;
- « Mobilier forestier pour la Forêt de Soignes », référencé *ANB/TBO/GD/2017/28*, pour lequel BE devrait effectuer 108.040,01€ de dépenses en 2018, et 54.532,99€ en 2019.

Entre 2017 et 2021, une série de commandes ont été effectuées sur ces deux marchés et une majorité du mobilier et des pictogrammes ont été placés en forêt. Les dernières commandes ont été effectuées et livrées fin 2020. Ce sont donc 14 poubelles, 481 bornes de signalisation et 397 pictogrammes qui ont été livrés (voir photo 4). Cette livraison clôture les commandes sur ces marchés qui terminent tous deux en 2021.



**Photo 4 – exemple de bornes/pictogrammes placés en forêt**

Un marché supplémentaire d'un an a été mis en place en 2021 pour compléter les pictogrammes manquants, créer un stock de rechange, renouveler la signalisation du parcours jogging de l'ADEPS et également mettre en place une signalisation à destination des services d'urgence.

Ce sont donc 1.491 pictogrammes et 13 panneaux d'informations et didactiques qui ont été livrés et installés (à l'exception des pictogrammes restants sous forme de stock).

Un nouveau marché devrait être mis en place en 2023 pour subvenir à la disparition et au vieillissement d'ancien pictogramme. Ce marché permettra également l'installation ou le remplacement de 28 de panneaux pédagogiques en Forêt de Soignes



Concernant le mobilier forestier, le département poursuit son idée de production de mobilier forestier en circuit court via l'utilisation d'une scierie mobile. Un premier essai en mars 2021 a permis la production de piquets et planches en chêne pour la fabrication d'enclos pour les plantations. (voir photo 5 et 6 ci-dessous).



**Photo 5 & 6 – utilisation de la scierie mobile et production de mobilier forestier.**

Suite à cet essai concluant, le département a mis sur pied en 2022 un marché visant à la location d'une scierie mobile durant trois jours par an pour les quatre années à venir (référence : 2021M0349 pour un montant de 4.356 €/an).

En 2022 la scierie viendra deux jours durant le mois de septembre ainsi qu'un jour lors de la journée de la Forêt de Soigne (le 16 octobre 2022).

### **3.4. P06 – GÉRER LES DOSSIERS TECHNIQUES PONCTUELS, D'OPPORTUNITÉ ET DE RÉACTION**

#### **3.4.1. SP01 - Gérer les dossiers techniques ponctuels, d'opportunité et de réaction**

Ces dossiers sont par nature imprévisibles. Ils s'ouvrent à la demande de BE ou de partenaires sur base d'opportunités se présentant ou faisant suite à la survenance d'évènements imprévus.

Ils demandent l'implication des équipes du Département, au-delà de la charge de travail planifiée. A titre d'exemples, il faut mentionner les dossiers « Organisation de Championnats Internationaux 2016-2017 d'endurance équestre en Forêt de Soignes » ou encore « Raid VTT de Bruxelles » appuyés par le cabinet Fremault. Ou encore la participation à la construction au premier trimestre 2017 d'un mémorial en Forêt de Soignes pour les victimes des attentats du 22 mars 2016.

Le tunnel en-dessous la ligne 161 a été construit en 2020 et terminé et inauguré le 4 mai 2021 à l'initiative de Infrabel. Ce tunnel fait la reconnexion en-dessous de cette ligne ferroviaire et a permis de rouvrir le Chemin de la Forêt de Soignes qui relie la Chaussée de la Hulpe avec le Chemin des Tumulis. Le Chemin de la Forêt de Soignes est ouvert aux piétons et cyclistes.

#### **3.4.2. SP02 - Gérer les dossiers des impétrants (SIBELGA, VIVAQUA, ...)**



En 2016 et 2017, différents dossiers techniques d'impétrants ont dû être traités ou sont en cours, parmi lesquels les dossiers suivant :

- SIBELGA finalise son projet de raccordement en gaz du sud-ouest de Bruxelles à une conduite FLUXYS située à Hoeilaart. Le raccordement a nécessité l'installation de nouvelles conduites de gaz en forêt de Soignes. Le parcours emprunte au maximum les tracés de voirie, considérant que les conduites sont enterrées sous la voirie. Sont notamment concernés la drève Hendrickx, la chaussée de La Hulpe et l'avenue de l'Hippodrome. Le Département Forêt a travaillé en étroite collaboration avec le Département Biodiversité de la DEV afin de limiter au maximum les impacts sur le milieu via la préparation des dossiers SIBELGA de demande de permis.

- PROXIMUS a remplacé un pylône GSM de 8m de hauteur par un nouveau de 20 mètres à l'intersection de la chaussée de La Hulpe et de la drève des Bonniers en forêt de Soignes. BE s'est prononcé sur la demande de permis et le Département Forêt a pu faire valoir la nécessité d'enterrer les futures infrastructures électroniques pour des questions paysagères. Un bunker est en cours de construction.

- ELIA, transporteur d'électricité haut voltage en Belgique, envisageant de renforcer son réseau 36kV sur la région bruxelloise, cherche à assurer une liaison entre les postes d'Ixelles et d'Hoeilaart via la Forêt de Soignes. La solution envisagée la plus simple techniquement vise à enterrer un nouveau câble sous la drève de Bonne-Odeur, là où existe déjà un vieux câble. Le Département Forêt de BE a demandé en mai 2017 à Elia d'envisager un autre tracé, sous la Chaussée de La Hulpe, dans le cadre des travaux SIBELGA mentionné ci-avant et du futur tracé du RER vélo. Ce câblage selon le tracé de la Chaussée de la Hulpe sera terminé en 2021. Pendant les travaux le long de la Chaussée de la Hulpe au niveau de la forêt, les agents de BE sont intervenus et ont verbalisé le sous-traitant qui déversait des eaux contenant du bentonite dans le vallon en bordure de la réserve Unesco. L'entrepreneur a dû enlever la boue qui s'était accumulée dans la réserve.

- La S.A. ERICSSON a enfoui en 2017 un câble d'alimentation basse tension et une fibre optique (placés dans 2 fourreaux PVC) servant à connecter la station Mobistar de l'antenne située à proximité du pavillon de Bonne-Odeur aux réseaux présents le long de la route de Mont-St-Jean (Ring 0).

### **3.4.3. SP03 - Gérer les dossiers et contacts avec Bruxelles-Mobilité (sécurité, gestion des routes, ...)**

Bruxelles-Mobilité (BM) est un partenaire important en tant que gestionnaire de grands axes routiers traversant la Forêt de Soignes tels que les drèves de Lorraine et du Harras. Tout épisode de tempête demande une bonne collaboration avec BM pour la fermeture et réouverture de ces axes. Dans ce cadre, et afin de renforcer la sécurité des usagers par période de grands vents, des discussions sont en cours depuis mars 2017 avec BM, Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) et d'autres partenaires en vue d'élargir l'actuelle procédure de fermeture BE à la Chaussée de La Hulpe et aux chaussées et avenue de Tervuren. Une nouvelle procédure tempête devrait émerger en 2021 pour l'ensemble des voiries concernées en concertation avec la région flamande et toutes les instances concernées. .

Au-delà de ce dossier, les équipes d'ouvriers forestiers du Département Forêt réagissent à toute demande de BM d'élagage des arbres forestiers en bordure de voiries régionales. Des élagages le long de la Chaussée de la Hulpe sont prévus encore en 2021.

Le Département collabore également avec BM au projet de RER vélo en voie de développement et pouvant impacter la forêt de Soignes.

### **3.4.4. SP04 – Collaborer dans le dossier d'extension du Ring**

Le Département Forêt suivait le déroulement des discussions autour du projet d'extension du Ring à hauteur du bois du Laerbeek. Depuis le transfert de la troisième brigade vers la DEV ce chantier sera entièrement suivi par la DEV.

### **3.4.5. SP05 - Gérer les dossiers des aspects fonciers, de bornage...**

Actuellement , le département travail sur plusieurs dossiers de bornage ;

- Dossier Trois-Fontaines qui fait l'objet d'une mission de bornage effectuée par un géomètre-expert.



- Dossier Drève Gouvernementale qui est à été l'objet de plusieurs réunions entre BE et les communes concernées. Le dossier est actuellement entre les mains de la commune de Woluwe-Saint-Pierre.
- Dossier Clos des Chênes qui est en cours de finalisation (les plans ont été faits et les riverains consultés, il ne reste que la pose physique de bornes).

### 3.5.P07 - PLANIFIER, ORGANISER ET SUIVRE LE TRAVAIL DES DEUX BRIGADES

Cf. **Introduction** A1S03O03

### 3.6.P08 – ASSURER LE MARTELAGE, LA VENTE DE BOIS ET LE SUIVI DES EXPLOITATIONS

En 2020 et 2021, environ **200 ha** de forêt ont été parcourus en martelage d'éclaircie et de sécurisation. Dont environ **55 ha en type de gestion 4** (chênaie mélangée) , **11 ha en type 2** (Hêtraie irrégulière), **88 ha en type 1a** (Hêtraie à objectif « cathédrale »), **16 ha en type 5** (Peuplement de résineux) et **1000 m de lisière** le long du ring (RO). Les arbres ont été désignés à l'abattage suivant les critères décrits dans le plan de gestion de la Forêt de Soignes approuvé par arrêté du 18 Juillet 2019 par le Gouvernement régional pour mise en exécution.



L'information relative aux arbres mis en vente publique du 12 octobre 2020 a été rendue publique au début du mois de septembre de l'année considérée sur les sites Internet de BE, de FinShop Brussels et de l'Agentschap Natuur en Bos (ANB) de manière à en informer les potentiels candidats acheteurs ainsi que le grand public. De plus, 100 catalogues de vente en format papier ont été envoyés chaque année aux principaux potentiels candidats acheteurs.

La vente 2021 a subi quelques modifications. En effet, pour concorder avec la vente des bois effectuée par la région flamande (ANB), la vente 2021 a été déplacée au 22 juin. Les modalités de ventes ont également été modifiées passant d'une vente au rabais à une vente par soumission cachetée. Ces changements continueront à être appliqués aux prochaines ventes.

Les informations de la vente 2021 ont donc été transmises au début du mois mai 2021.



Lors de la vente publique de l'exercice 2021 (12 octobre 2020 et 23 octobre 2020 pour les invendus), **9** lots de bois ont été mis en vente pour un volume total de **2.914 m<sup>3</sup>**. **9** lots de hêtres, chênes, mélèzes, pins et divers feuillus ont été vendus pour un montant total de **123.862 €** et un volume total de **2.914 m<sup>3</sup>** (100 % labellisés FSC ® / en Forêt de Soignes). Les 3 lots invendus concernent des lots de bois de feu.

Lors de la vente publique de l'exercice 2022 (22 juin 2021 et 6 juillet 2021 pour les invendus), **8** lots de bois ont été mis en vente pour un volume total de **3.833 m<sup>3</sup>**. Ces **8** lots de hêtres, chênes, mélèzes, pins et divers feuillus ont été vendus pour un montant total de **247.478 €** dont un volume total de **3.136 m<sup>3</sup>** en Forêt de Soignes (7 lots, 100 % labellisés FSC ® / en Forêt de Soignes).



Photo 4 - Vente publique en 2015



Les tableaux ci-après reprennent les volumes et nombre d'arbres vendus par espèce et catégorie d'âge en 2020 et 2021 :

**Cantonement forestier de Bruxelles**  
**Exercice 2021**  
**Forêt de Soignes et bois d'Uccle**  
**Nombres d'arbres et volumes totaux vendus**

Nombre d'arbres : 2.985 dont 2.951 hautes tiges  
 Aantal bomen:

Volume total : 2.914 m³  
 Totaal volume:

CIRC. OMTREK	FEUILLUS - LOOFBOMEN					
	HETRE (1)		CHENE (2)		DIVERS	
	Nombre Aantal	Volume (m³)	Nombre Aantal	Volume (m³)	Nombre Aantal	Volume (m³)
14-39	22	0	3	0	9	0
40-59	81	7	17	1	55	5
60-69	166	30	32	6	66	11
70-89	395	140	69	25	60	20
90-99	320	171	54	31	32	16
100-119	499	393	88	74	48	38
120-149	462	591	91	125	60	75
150-179	139	299	25	57	30	57
180-199	25	65	9	30	10	31
200-219	15	61	6	25	2	7
220-249	22	111	2	9	0	0
250-279	23	152	2	14	2	12
280-299	13	103	0	0	0	0
300-349	6	60	1	10	0	0
350-399	2	27	0	0	0	0
400-449	0	0	0	0	0	0
450 et/en +	0	0	0	0	0	0

RESINEUX - NAALDBOMEN			
PIN (3)		MELEZE /DOUGLAS	
Nombre Aantal	Volume (m³)	Nombre Aantal	Volume (m³)
0	0	0	0
1	0	0	0
1	0	0	0
0	0	2	1
3	2	0	0
3	2	0	0
6	8	0	0
3	6	2	3
0	0	0	0
1	3	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0

Totaux / Totalen	2190	2210	399	407	374	271
------------------	------	------	-----	-----	-----	-----

18	21	4	4
----	----	---	---

1 Majoritairement du hêtre – peut comprendre aussi de l'érable / Hoofdzakelijk beuk – kan ook esdoorn bevatten  
 2 Majoritairement du chêne – peut comprendre du frêne et du châtaignier / Hoofdzakelijk eik – kan ook es en kastanje bevatten  
 3 Majoritairement du pin - peut comprendre du douglas, de l'épicéa et du *Tsuga heterophylla* / Hoofdzakelijk gewone den - kan douglasspar, fijnspar en *Tsuga heterophylla* bevatten

**Cantonement forestier de Bruxelles**  
**Exercice 2022**  
**Forêt de Soignes et bois d'Uccle**  
**Nombres d'arbres et volumes totaux à prélever**

Nombre d'arbres : 1.555 dont 1.552 hautes tiges  
 Aantal bomen:

Volume total : 3.833 m³  
 Totaal volume:

CIRC. OMTREK	FEUILLUS - LOOFBOMEN					
	HETRE (1)		CHENE (2)		DIVERS	
	Nombre Aantal	Volume (m³)	Nombre Aantal	Volume (m³)	Nombre Aantal	Volume (m³)
14-39	1	0	1	0	1	0
40-59	22	2	0	0	1	0
60-69	32	6	4	1	3	1
70-89	60	23	32	11	10	4
90-99	65	36	27	13	15	7
100-119	125	117	69	56	16	12
120-149	190	276	94	118	33	44
150-179	174	411	66	141	26	59
180-199	92	298	28	77	11	38
200-219	58	220	8	31	8	35
220-249	96	480	22	96	9	35
250-279	54	373	6	39	4	28
280-299	23	180	3	25	2	17
300-349	29	286	1	10	5	50
350-399	8	105	0	0	0	0
400-449	1	19	0	0	0	0
450 et/en +	0	0	0	0	1	29

RESINEUX - NAALDBOMEN			
PIN (3)		MELEZE /DOUGLAS	
Nombre Aantal	Volume (m³)	Nombre Aantal	Volume (m³)
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	1	0
0	0	1	0
0	0	3	2
1	1	11	14
0	0	2	3
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0

Totaux / Totalen	1030	2833	361	618	145	360
------------------	------	------	-----	-----	-----	-----

1	1	18	21
---	---	----	----

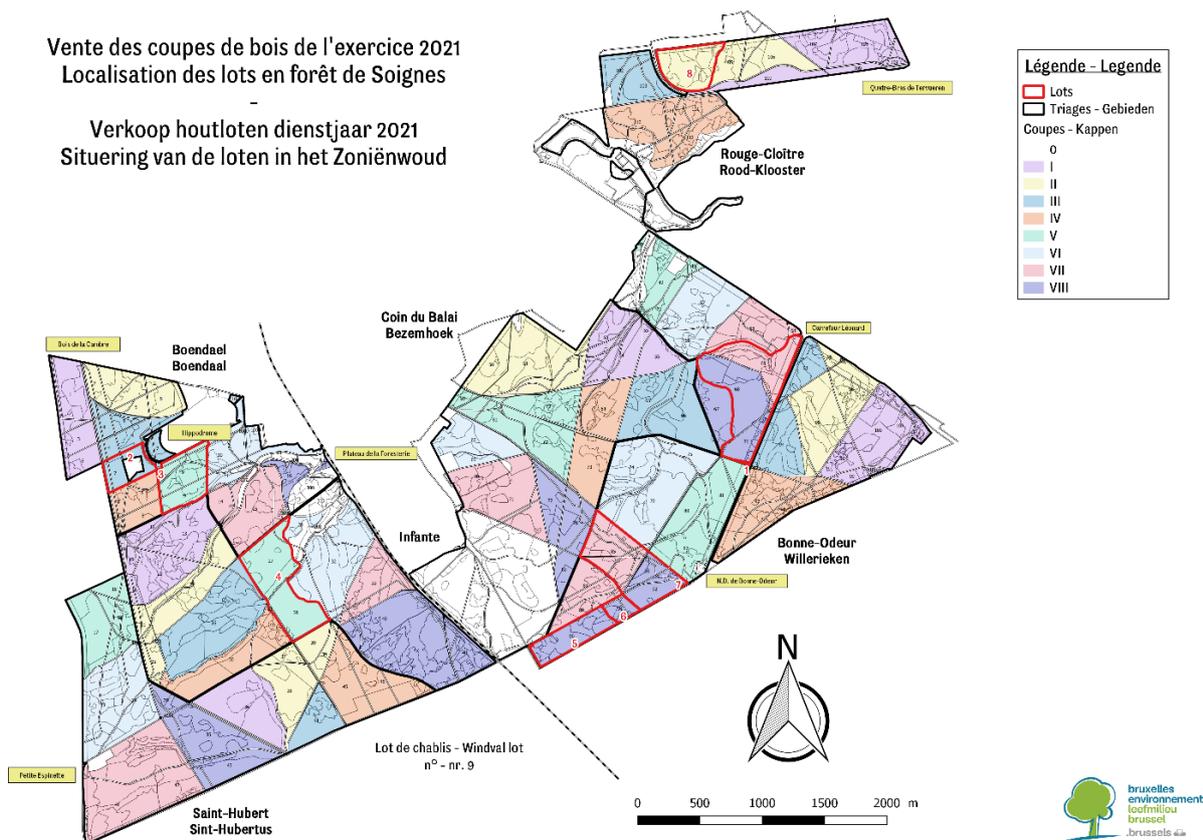
1 Majoritairement du hêtre – peut comprendre aussi de l'érable / Hoofdzakelijk beuk – kan ook esdoorn bevatten  
 2 Majoritairement du chêne – peut comprendre du frêne et du châtaignier / Hoofdzakelijk eik – kan ook es en kastanje bevatten  
 3 Majoritairement du pin - peut comprendre du douglas, de l'épicéa et du *Tsuga heterophylla* / Hoofdzakelijk gewone den - kan douglasspar, fijnspar en *Tsuga heterophylla* bevatten



Les figures suivantes localisent les lots en forêt de Soignes mis en vente en 2019 et 2020 :

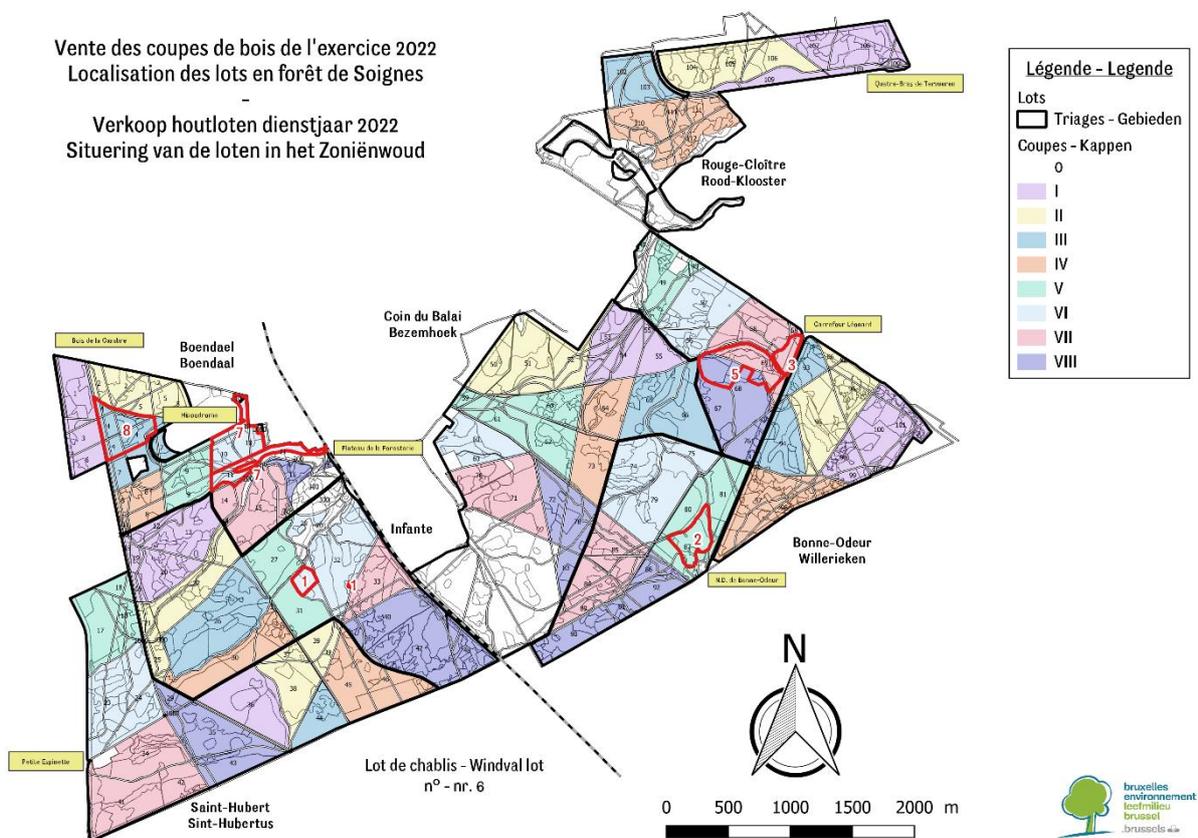
Vente des coupes de bois de l'exercice 2021  
Localisation des lots en forêt de Soignes

Verkoop houtloten dienstjaar 2021  
Situering van de loten in het Zoniënwoud

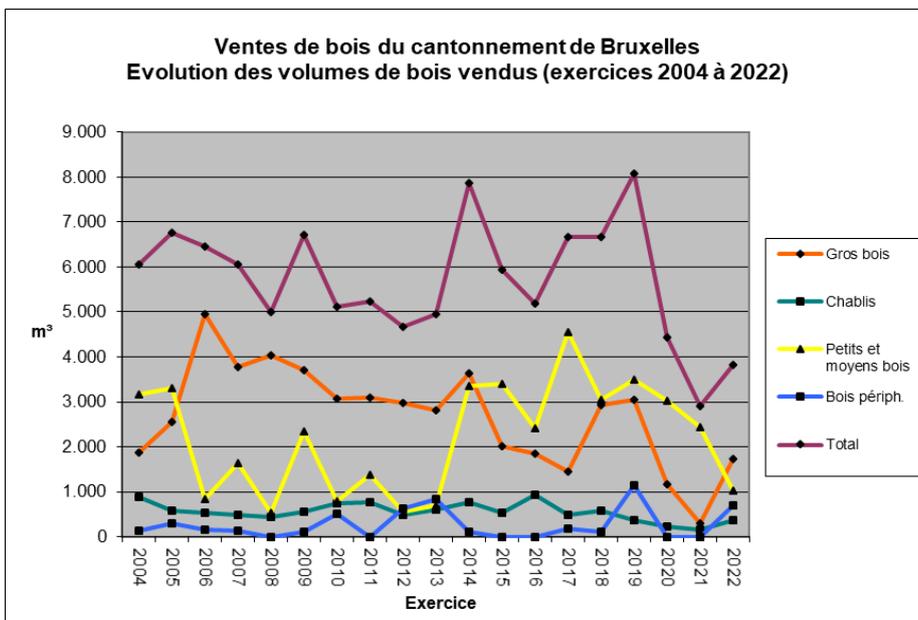
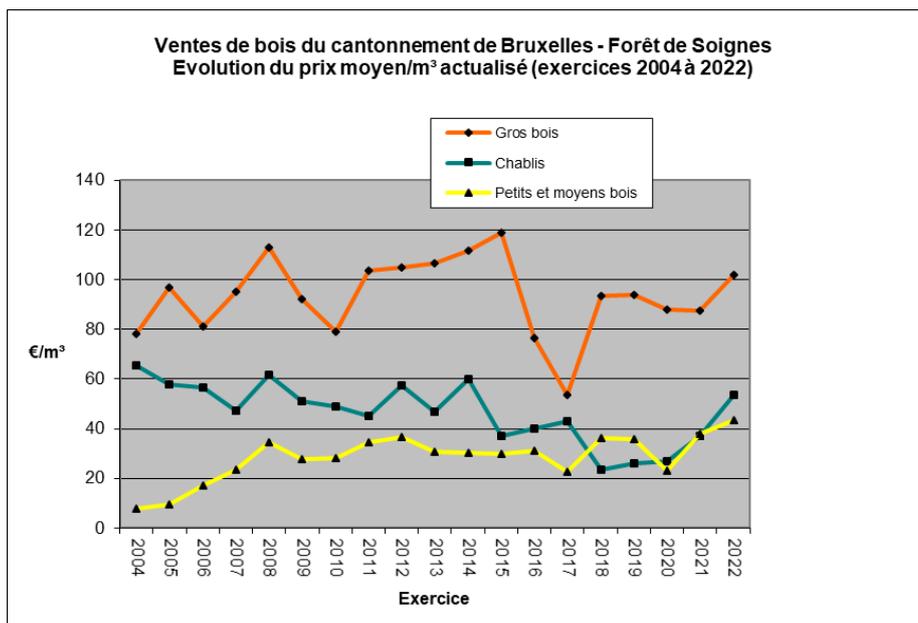


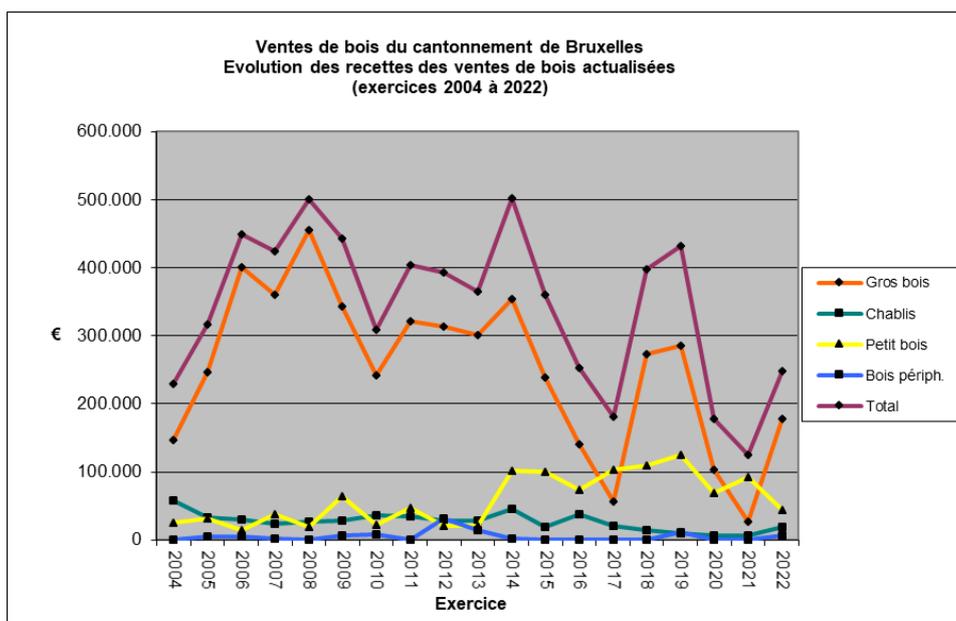
Vente des coupes de bois de l'exercice 2022  
Localisation des lots en forêt de Soignes

Verkoop houtloten dienstjaar 2022  
Situering van de loten in het Zoniënwoud



**Aperçus évolutifs des ventes des exercices 2004 à 2022 :**





## Commentaires relatifs aux ventes de bois des exercices 2020 et 2021 :

### Exercice 2021

Les bois du lot 1 sont issus de la création de lisières internes et en contact avec le Ring0. Les bois des lots 1, 3 et 4 sont issus de la gestion en futaie irrégulière (récolte d'arbres à dimension ou en éclaircie). Les bois des lots 5, 6 et 7 sont issus des éclaircies mises en place suite à la gestion des parcelles en hêtraie cathédrale. Tous les bois des lots restants sont la conséquence d'abattages de sécurité.

L'analyse de cette vente fait apparaître :

Le prix/m<sup>3</sup> des gros se stabilise après l'augmentation de ce dernier en 2017.

Après s'être précédemment stabilisé, le prix des bois de chablis connaît une augmentation lors de l'exercice 2021.

Après avoir connu une diminution du prix/m<sup>3</sup> en 2020 pour les petits et moyens bois on observe une augmentation du prix/m<sup>3</sup> de ceux-ci en 2021 dépassant même légèrement le prix/m<sup>3</sup> atteint en 2019.

A noter lors de la vente des bois exercices 2021, la participation de la coopérative « **Sonian Wood Coop** » qui vise à acheter pour ensuite valoriser du bois localement et ainsi recréer un circuit court au sein de ce marché. L'objectif de la coopérative est d'acheter annuellement plus de 10.000 m<sup>3</sup> de bois issus de la Forêt de Soignes pour ensuite le transformer et le valoriser localement. Dans ce cadre la coopérative a acheté un lot de chablis (lot 9 – 164 m<sup>3</sup> de gros bois, principalement du hêtre) lors de la vente des bois de l'exercice 2021.



## Exercice 2022

Les bois du lot 3 sont issus de la création de lisières internes et en contact avec le Ring0. Les bois des lots 1,2, 7 et 8 sont issus de la gestion en futaie irrégulière (récolte d'arbres à dimension ou en éclaircie). Une partie des bois du lot 7 sont également issus des éclaircies mises en place suite à la gestion des parcelles en chênaie cathédrale. Les bois du lot 5 sont issus d'une gestion qui vise à maintenir et favoriser les résineux en mélange avec le chêne. Tous les bois des lots restants sont la conséquence d'abattages de sécurité.

L'analyse de cette vente fait apparaître :

Une augmentation des prix/m<sup>3</sup> pour toutes les catégories de bois (gros bois, petits et moyens bois et chablis). Ce qui inverse la tendance observée depuis 2018-2019. Cette augmentation des prix/m<sup>3</sup> est peut-être une conséquence du changement de date et des modalités de vente pour l'exercice 2022. A noté également la présentation à la vente de l'exercice 2022 d'un lot important de gros bois de qualité (presque 1000 m<sup>3</sup>) très attractifs pour les exploitants forestiers. Ce qui explique partiellement l'augmentation du volume de gros bois vendu.

Ces hypothèses pourront (ou non) être vérifiées dans les années à venir.

Néanmoins, les recettes des petits et moyens bois sont en baisse par rapport à 2021, mais ceci est sans doute directement lié à la très faible quantité de petits et moyens bois proposés à la vente.

### **3.7. P09 – ASSURER LE SUIVI DES LISIÈRES**

La sécurisation des lisières avec le bâti et les routes (travail partiellement effectué en régie) est une priorité du service en vue de prévenir les incidents/accidents environnementaux. Semestriellement, les gardes forestiers doivent remettre une fiche de suivi des arbres dangereux. Les arbres qui présentent un risque trop important pour la sécurité du public sont abattus rapidement selon les règles fixées par le cahier des charges d'exploitation.

Les principes de sécurité suivis lors de ces abattages sont particulièrement stricts afin de limiter au maximum le risque d'accidents. La majeure partie du bois est évacuée. Néanmoins, une partie du bois est maintenue sur site comme bois mort pour favoriser le développement de la biodiversité. Après abattage, ces travaux s'accompagnent d'une remise en état de la lisière pour soigner sa présentation.

En 2019 un marché a été mis en place avec la société Krinkels pour couvrir les différentes interventions de sécurisation nécessaires (abattage, élagages,...).

Ce marché a comme référence « 2019G0191 » a été reconduit en 2020 et 2021 pour un budget annuel de 110.000 € TVAC.

En 2021 (entre décembre 2020 et août 2021), ce sont 217 abattages et 42 élagages de sécurisations répartis entre le département Forêt de Gestion nature qui ont eu lieu.

En 2022 (entre janvier 2022 et octobre 2022), ce sont 146 abattages et 6 élagages de sécurisations répartis entre le département Forêt de Gestion nature qui ont eu lieu.

Un marché d'un an a également été mis en place en 2022 pour aider les équipes de terrain à sécuriser les différentes lisières forestières (référence : 2021M0321 pour un montant de 14.373,6 € TVAC).

### **3.8. P10 – ACTUALISER LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DANS ET AUTOUR DES FORÊTS FACE AUX RISQUES DE CHUTES D'ARBRES**



Afin de renforcer la sécurité des usagers par période de grands vents, des discussions sont en cours depuis mars 2017 avec Bruxelles Mobilité, Bruxelles Prévention et Sécurité et d'autres partenaires en vue d'élargir l'actuelle procédure de fermeture BE à la Chaussée de La Hulpe et aux chaussée et Avenue de Tervueren. Une nouvelle procédure tempête devrait émerger dans les années à venir.

## **4. A1S03O04 – METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS À PLUS LONG TERME POUR AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ**

### **4.1.P02 – RÉALISER DES AMÉNAGEMENTS POUR LES ESPÈCES RARES ET PROTÉGÉES**

Plusieurs petits aménagements ont été réalisés pour la protection des espèces rares : e. a. pour la salamandre (*Salamandra salamandra*) et le Carabe doré (*Carabus auronitens* var. *putseysi*) tandis que d'autres sont en cours e.a. pour le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

Ces espèces rares et protégées font l'objet d'une attention particulière dans le cadre du suivi biodiversité par certains surveillants particulièrement intéressés par la faune et la flore, et en coordination avec les Départements « Biodiversité » et « Nature » de BE.



**Photo 5 - Salamandre**

### **4.2.P05 – S'INVESTIR ET SOUTENIR LES PROJETS DE RECONNEXION DE LA FORÊT DE SOIGNES**

#### **4.2.1. SP01 – S'investir dans l'écoduc Chaussée de La Hulpe**

Si une étude de faisabilité d'un projet d'écoduc au-dessus de la chaussée de La Hulpe à hauteur de la drève de Bonne-Odeur a bien été réalisée en 2015 et a montré la pertinence d'une telle infrastructure, une recherche de financement auprès du Fonds Beliris n'a pas abouti par la suite car considéré comme non prioritaire. Une nouvelle recherche devrait se faire en 2018 auprès d'autres bailleurs.

Deux écobuses ont néanmoins été installées en 2017 sous la chaussée de la Hulpe, de part et d'autre du lieu pressenti pour accueillir cet écoduc, dans le cadre du chantier SIBELGA décrit au point A1S03O03P06SP02 et en collaboration avec le Département Biodiversité de BE.

Une nouvelle étude de sondage a été effectuée en août 2021 par la société Aries Consultants. Une étude additionnelle pour la réalisation d'un écoduc sera lancée avec le soutien de Beliris. Le budget prévu pour cette étude approfondie est € 600.000.



#### 4.2.2. SP02 - Participer au projet EU LIFE- OZON



Dans le cadre du programme européen Life+, un projet de reconnexion écologique de la Forêt de Soignes au niveau du Ring 0 et de la E411 - appelé projet OZON - a été déposé en 2012 à l'UE par la Région flamande, en collaboration avec la Région de Bruxelles-Capitale. Le montant du projet s'élève à 6.815.020 € avec 300.000 € (dont 50% retour EU) de participation bruxelloise. Le projet a été approuvé en juillet 2013 par la Commission européenne pour une durée de 4 ans. Il a débuté au second semestre 2013 et devrait se terminer à la mi-2018, suite à un an de prolongation accordé par le bailleur.

Depuis le démarrage du projet, de nombreuses infrastructures de reconnections (écopont, écobuses, écotunnels, écoduc) ont été aménagées ou réhabilitées afin d'améliorer le passage de la faune entre les différentes parties de la Forêt de Soignes séparées par l'infrastructure routière.

En 2017 a débuté sur la Région flamande et le territoire bruxellois l'installation de clôtures le long du Ring 0 et de l'E411 visant (1) à assurer l'efficacité du nouvel écoduc en voie de finalisation à hauteur de l'ancien hippodrome de Groenendaal, et (2) à limiter les accidents routiers impliquant la grande faune. Ces travaux ont été depuis clôturés.

## 5. A1S03O05 - METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DE STRUCTURE INTERRÉGIONAL POUR LA FORÊT DE SOIGNES

### 5.1.P01 – ASSURER LA COLLABORATION INTERRÉGIONALE EN GÉNÉRAL

Le Schéma de structure de la Forêt de Soignes est une initiative des trois régions qui vise à développer, pour l'ensemble du massif, une stratégie interrégionale commune pour sa gestion et son aménagement. Il doit permettre de rencontrer, autant que possible, les différentes demandes récréatives du public tout en assurant le respect des aspects naturels et environnementaux de la forêt dans son ensemble.

Depuis 2008, les gestionnaires forestiers des trois régions œuvrent de concert à la réalisation du Schéma de Structure de la Forêt de Soignes. Les trois ministres régionaux compétents ont signé le 10 novembre 2008 une déclaration d'intention, basée sur le texte du schéma de structure et via laquelle leurs administrations soutiennent les gestionnaires forestiers à en préparer la réalisation. Chaque gestionnaire, tant dans le cadre de ses compétences propres que d'actions conjointes, prend les mesures nécessaires à la réalisation de cette vision commune.

Dans ce but, une structure de concertation entre les régions a été développée et approuvée par les Ministres des 3 régions en signant un accord le 30 avril 2012. Cette structure développe une concertation à tous les niveaux de pouvoir (des Ministres, en passant par les mandataires provinciaux et communaux ainsi que les représentants des administrations qui, par leurs actions pourraient avoir un impact sur la forêt). Le dernier niveau de concertation s'appuie sur le Comité d'Accompagnement qui peut être assimilé à la Plateforme participative de la Forêt de Soignes développée depuis 2004 sur la région bruxelloise et qui a été étendue à l'ensemble du massif. Elle se compose des représentants de tous les acteurs intervenant en Forêt de Soignes : fédérations sportives, associations de défense de la nature, mouvements de jeunesse, spécialistes du milieu, associations régionales, exploitants forestiers...



La structure de concertation devra prochainement être coordonnée par la future Fondation Forêt de Soignes (cf. supra P05). Dans l'attente, ce rôle de coordination est sous-traité depuis quelques années par voie de marché à des sociétés de communication.

Un premier marché public a été lancé fin 2011 qui portait sur la Coordination de la Plateforme de la Forêt de Soignes ainsi que sur le renforcement d'une structure de communication. Il était structuré suivant les 3 grands axes :

- Axe « gestion quotidienne » de la structure de communication : secrétariat
- Axe « communication » : gestion du site internet de la Forêt de Soignes, rédaction de News sous format digital et rédaction et édition de la revue interrégionale « Vue sur Soignes »
- Axe « dynamique participative » : organisation d'après-midis de la Forêt de Soignes, réunions de la Plateforme, gestion de processus de dialogue entre acteurs ciblés.

Ce marché, passé par appel d'offre général et attribué à l'association 21 Solutions/Pantarein, est arrivé aux termes de la seconde reconduction fin 2014 et prolongé de 3 mois jusqu'à mars 2015 (référéncé 2014E1010c - 26.638,15€ tvac pour BE). Un nouveau marché d'un an (référéncé 2014E0559 – 45.242,20 € tvac pour BE) a été attribué en avril 2015 à Pantarein/Atanor afin d'assurer la transition entre le marché réalisé par « 21 Solutions/Pantarein » et la reprise des activités de coordination par la « Fondation de la Forêt de Soignes ».

En matière de gestion de la collaboration interrégionale, Pantarein/Atanor a réalisé durant la durée de son contrat :

- 1 réunion de concertation interministérielle ;
- 1 réunion de concertation entre les 3 directeurs régionaux ;
- 1 réunion du Comité de concertation ;
- 5 réunions du comité de pilotage.

La création de la Fondation Forêt de Soignes se faisant toujours attendre, considérant que l'absence de structure de coordination à partir de juin 2016 mettrait à mal les résultats engrangés depuis 2011 en termes de concertation avec les parties prenantes (ministères, mandataires provinciaux et communaux, administrations, associations en lien avec la forêt), un avenant au marché 2014E0559 (référéncé 2016E0404c - 21.546,56€ tvac pour BE) a été demandé et accordé en vue de continuer la coordination de la plateforme de la Forêt de Soignes le plus longtemps possible et dans la limite des budgets supplémentaires autorisés. Pantarein a ainsi continué à travailler jusqu'au 31 décembre 2016.

Début 2017, considérant le départ de l'adjudicataire, l'absence de Fondation et le nécessaire maintien de la mobilisation des acteurs de la plateforme, les gestionnaires forestiers des 3 régions ont proposé à la Ministre Fremault que soit organisée une activité grand public en Forêt de Soignes dans le cadre de l' « Année 2017 de la Nature en Ville » en RBC. Une « Journée de la Forêt de Soignes », déjà envisagée fin 2015 par la plateforme, a ainsi été organisée avec cette dernière le 15 octobre 2017 sur base du marché 2017E0108 (99.492,25€ tvac pour BE). Cette activité a rencontré un grand succès et rassemblé plus de 5.000 personnes aux 6 portes de la forêt / dans les 3 régions.

Depuis 2019, la fondation a finalement été mise en place et joue son rôle d'intermédiaire entre les différents gestionnaires et acteurs de la Forêt de Soignes.

## **5.2. P02 – MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE COMMUNE DE COMMUNICATION**

En matière de communication, Pantarein/Atanor ont réalisé durant leur contrat :

- 1 amélioration du site internet sur base d'une enquête de satisfaction déjà réalisée : « Optimalisatie website Zoniënwoud van 6 oktober 2014 »
- 8 éditions d'E-Soignes plus étoffées par un recours aux différents acteurs (témoignages)
- 3 publications de la revue « Vue sur Soignes »
- 3 réunions du Comité de rédaction « Vue sur Soignes »



- 1 conférence de presse
- 3 réunions du groupe de travail « Communication »

Afin de promouvoir le schéma de structure et ses réalisations, l'Agentschap Natuur en Bos (RF), BE et la Département Nature et Forêt (RW) ont présenté au **European Natura 2000 Award 2016** le projet « *Connecting the Sonian Forest and its stakeholders near Brussels* » dans la catégorie « *Cross-border cooperation and networking* ». Le projet a terminé finaliste (cf. doc. ci-après).



Depuis la mise en place de la fondation Forêt de Soignes, celle-ci a repris la stratégie commune de communication en main.

Elle a donc eu l'occasion entre 2020 et 2021 de mettre en place plusieurs actions comme ; trois journées de la Forêt de Soignes (en octobre 2020, 2021 et 2022) ,une action « Ensemble pour la Forêt de Soignes » (21 mars 2021 et 20 mars 2022) destinée à sensibiliser les promeneurs de chiens à l'utilisation de laisses dans les zones où elle est nécessaire ainsi qu'une journée de débriefing pour les trois régions concernant le monitoring de la faune sauvage en Forêt de Soignes (avec un focus sur le chevreuil).

Le site <https://www.foret-de-soignes.be/> a également été repris par la fondation et mis à jour. Une carte interactive a été intégrée au site internet pour permettre au public de consulter toute une série de données cartographiques émanant des trois régions (parcours de promenades, arbres remarquables, structures Horeca etc)

### 5.3. P03 – MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE COMMUNE DE CONSERVATION

En matière de stratégie commune de conservation, les gestionnaires de la Forêt de Soignes ont principalement collaboré via le projet OZON (cf. A1S03O04P05SP02).

### 5.4. P04 – ASSURER LE SUIVI POUR LE CLASSEMENT UNESCO

Il faut faire une distinction entre l'intégration de la Forêt de Soignes dans le réseau "Hêtraies - Patrimoine naturel commun de l'Europe en tant que patrimoine mondial de l'Unesco" et la candidature de la Forêt de Soignes dans sa totalité et en tant qu'unité indépendant comme patrimoine mondial de l'Unesco, pour laquelle les trois parlements régionaux ont adopté une résolution.

#### **Les réserves forestières intégrales de la Forêt de Soignes inscrite le 07/08/2017 sur la liste du patrimoine mondial naturel de l'Unesco**

Les parties de la Forêt de Soignes qui font l'objet de la protection la plus stricte sont inscrites depuis le 07/08/2017 sur la liste du patrimoine mondial comme composante d'une série de 78 hêtraies remarquables situées dans 12



pays européens. Le Comité du patrimoine mondial a ainsi reconnu l'évolution et l'expansion exceptionnelle de cet écosystème en Europe, depuis la dernière période glaciaire

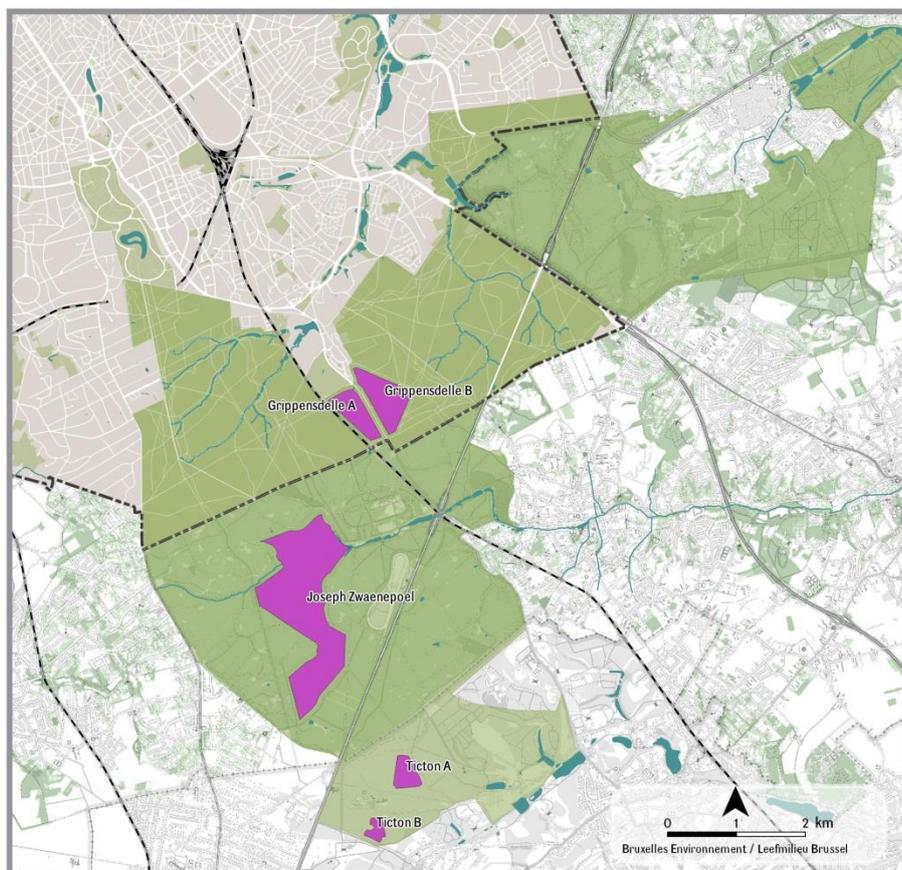
En 2007, l'Unesco avait déjà reconnu plusieurs hêtraies primaires situées en Ukraine et en Slovaquie. Cette inscription a été complétée en 2011 par l'inscription de cinq forêts en Allemagne. Le Comité du Patrimoine mondial réuni du 2 au 12 juillet à Cracovie vient maintenant d'étendre cette reconnaissance à des hêtraies situées en Albanie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Italie, Roumanie, Slovénie et Ukraine.

La présente extension est le résultat d'un travail de recherche international entamé en 2012. Les hêtraies les mieux préservées d'Europe ont été cartographiées et classées en tenant compte de leur localisation, du type de sol, du climat, de leur diversité génétique. Sur base de ces éléments, l'Europe a été subdivisée en 12 régions ayant chacune ses caractéristiques propres. La Belgique se situe dans la zone atlantique.

Ensuite, un groupe d'experts internationaux a identifiés au sein de cette première sélection, les sites qui présentaient le meilleur potentiel pour figurer sur la liste du patrimoine mondial. Les pays concernés ont été invités à se joindre au projet. La Forêt de Soignes est le seul exemple de la zone atlantique à avoir satisfait à la procédure de sélection.

La Forêt de Soignes n'a pas été classée comme patrimoine mondial dans son entièreté. Ce sont uniquement les parties désignées comme réserves forestières intégrales dans lesquelles il n'y a aucune action de gestion qui sont concernées (cf. carte ci-dessous).

En Forêt de Soignes flamande, la réserve forestière intégrale « Joseph Zwaenepoel », qui couvre une superficie de 230 ha, constitue le gros des hêtraies reconnues UNESCO. En Forêt de Soignes bruxelloise, la réserve forestière intégrale « Grippensdelle A » (24,11 ha) et son extension « Grippensdelle B » (37,38 ha) ont été retenues. S'ajoutent à ces surfaces les réserves Tictons en Région wallonne. Le reste de la Forêt de Soignes est quant à elle considérée comme zone tampon (4.655 ha).



### Les entités forestières du Patrimoine mondial de l'Unesco en Forêt de Soignes

Unescowerelderfgoedentiteit in het Zoniënwood

Entité  
Entiteit



Brussels-Unitas ©  
Fond de plan / Achtergrond: © IGN-NGI, © ANB, 2013



Il en va de même dans les autres pays, où on a également sélectionné des parties strictement protégées, qui se caractérisent par la présence d'arbres exceptionnellement vieux et par une biodiversité exceptionnelle. Ainsi, chaque élément de la série permet de comprendre ce qu'étaient les forêts primaires et anciennes d'Europe. Ce patrimoine raconte l'histoire exceptionnelle du hêtre, seule essence d'arbre à avoir dominé les forêts primaires de tout un continent. Après la dernière glaciation, le hêtre est remonté pas à pas d'Europe centrale et méridionale vers le nord, et domine aujourd'hui les forêts naturelles dans presque toute l'Europe. Ce phénomène est unique au monde.

La reconnaissance en tant que patrimoine mondial naturel est également unique pour notre pays. En effet, tous les biens inscrits au patrimoine mondial sont reconnus comme patrimoine culturel. De plus, le massif de la Forêt de Soignes s'étend sur le territoire des trois régions, ce qui a justifié la définition d'un schéma de Structure conjoint. Le présent dossier est donc le fruit d'une coopération très étroite entre les trois gestionnaires régionaux des forêts et les trois services de patrimoine. Depuis 2014, les six administrations sont engagées dans une collaboration intensive, tant au sein de notre pays que dans le réseau européen de hêtraies. C'est pourquoi la reconnaissance en tant que patrimoine mondial constitue également une reconnaissance de cette collaboration, qui ne peut que renforcer l'harmonisation de la conservation et de la gestion de ce site d'exception.

### **Candidature de la Forêt de Soignes dans sa totalité et en tant qu'unité indépendante comme patrimoine mondial de l'Unesco**

En 2014, les trois Régions se sont engagées à étudier la possibilité de faire reconnaître l'ensemble de la Forêt de Soignes comme patrimoine mondial de l'humanité en tant qu'unité indépendante, à travers une déclaration d'intention signée par les six ministres en charge du Patrimoine et de la gestion forestière.

Cette deuxième approche vise à examiner si la Forêt de Soignes possède d'autres « Valeurs Patrimoniales Exceptionnelles » pour être reconnue en tant que Patrimoine Mondial.

Pour ce faire, une journée de réflexion a été organisée le 4 octobre 2016 et a rassemblé plus de 30 experts dans des disciplines aussi variées que l'archéologie, la biodiversité, l'écologie forestière, la pédologie, la gestion forestière, l'histoire en lien avec la forêt, le patrimoine bâti, les connaissances et esthétique paysagères, la peinture, les parcs et jardins et les sciences naturelles.

Différentes pistes de « Valeurs Patrimoniales Exceptionnelles » ont été débattues et un consensus a été trouvé au sein de ce groupe de travail pour proposer comme « Valeur Patrimoniale Exceptionnelle » pour la Forêt de Soignes son « patrimoine pédologique intact, lié à sa couverture forestière permanente au fil des siècles ».

Un rapport final, tenant compte de la récente reconnaissance Unesco et des dernières informations pertinentes, est en cours de finalisation et devrait prochainement être envoyé aux cabinets respectifs des trois régions.

En 2021, la fondation Forêt de Soignes héberge le secrétariat UNESCO, une JMC « joint meeting conférence » est donc organisée à Bruxelles et dans ce cadre, la fondation et les gestionnaires des différentes régions ont mis en place une balade à vélo permettant aux différents participants du JMC de découvrir la forêt de Soignes. Cette journée a eu lieu le 17 novembre 2021 et a permis de rassembler pas moins de 59 participants venant de 18 pays différents ainsi que les gestionnaires des trois régions et la fondation Forêt de Soignes.

## **5.5. P05 – CRÉER UNE FONDATION POUR ASSURER LE SUIVI ET LA RÉALISATION DES PROJETS**

### **Création de la « Fondation Forêt de Soignes »**

Un Accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création de la Fondation Forêt de Soignes vise à créer cette Fondation et à en déterminer les missions ainsi que les modalités de fonctionnement, d'organisation et de coopération.

Cet Accord est en bonne voie. Ainsi :



- Les Gouvernements des trois régions ont approuvé durant le premier semestre 2017 en deuxième lecture (1) le projet d'accord de coopération et (2) l'avant-projet d'ordonnance/de décret portant assentiment de l'accord de coopération ;
- Le Conseil d'état a remis un avis le 23 juin 2017 sur le projet d'ordonnance ;
- Suite à l'avis du Conseil d'État, la Région flamande a sollicité un avis juridique auprès d'un bureau d'avocats spécialisé. Le texte de l'accord de coopération a été adapté suite à l'avis du Conseil d'État et à l'avis juridique formulé dans ce cadre. Suite aux modifications apportées au texte, l'accord de coopération a été à nouveau soumis à la Conférence interministérielle de l'Environnement et aucune remarque n'a été formulée.
- Les Gouvernements des trois régions devraient approuver durant le premier trimestre 2018 en troisième lecture (1) le projet d'accord de coopération et (2) le projet d'ordonnance/de décret portant assentiment de l'accord de coopération.

L'Accord de coopération entrera en vigueur après la publication conjointe au Moniteur belge de la loi d'assentiment, les décrets d'assentiment et l'ordonnance d'assentiment.

La Fondation prendra la forme d'une fondation privée au sens de l'article 27 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

L'ensemble des tâches confiées à la fondation ne portera nullement préjudice aux tâches et compétences des instances régionales en matière de gestion. La fondation proposée aura une mission multiple, clairement déterminée :

- 1° la prise en charge du processus d'élaboration du schéma de structure interrégional, y compris en ce qui concerne la participation du public et les aspects liés à la communication ;
- 2° le suivi de projet, au niveau technique et de contenu, et recherche de (co)financement pour les projets ;
- 3° l'accueil du public, conforme au schéma de structure ;
- 4° la coordination de la collecte de données nécessaires à la réalisation du schéma de structure interrégional et échange d'informations entre les régions.

Ces quatre pôles d'activités ont été définis sur base de l'expérience développée depuis la déclaration d'intention de 2008 dans laquelle les trois ministres régionaux compétents adoptèrent le texte du Schéma de structure comme point de départ d'une collaboration interrégionale pour la gestion de la Forêt de Soignes.

En 2019 la fondation Forêt de Soignes est finalement créée. Elle héberge également le secrétariat de l'Unesco pour l'ensemble des sites des pays concernés dans le patrimoine naturel et sériel « Ancient and primeval beech forests of the Carpathians and other regions of Europe » avec l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Slovaquie, l'Allemagne, la Slovaquie, l'Ukraine, la Roumanie et la Croatie.

Chaque région a des représentants dans le conseil d'administration qui a comme président Herman Van Rompuy.

## Localisation de la Fondation

La maison du meunier, bâtiment faisant partie intégrante du site du Rouge-Cloître à Auderghem, devrait accueillir en 2020-2021 la future équipe gestionnaire de la Fondation. Le bâtiment a été partiellement restauré par BE durant le premier semestre 2015 tandis qu'une mission d'architecture a été lancée durant le second semestre 2017 en vue de sa restauration finale.

Dans l'attente de cette restauration finale, l'équipe de la Fondation est logée dans les locaux de la Villa Blanche, dans le parc Tournay-Solvay à Boitsfort.

## 5.6. P06 – AMÉNAGER LES PORTES D'ENTRÉES DE LA FORÊT DE SOIGNES

Deux portes d'entrée se trouvent sur territoire bruxellois : la porte Hippodrome (cf. PO7) et celle du Rouge-Cloître.

La réhabilitation des bâtiments du Rouge-Cloître est actuellement en voie de finalisation suite aux travaux opérés par la DEV. Le Département Forêt et la DEV ont initié fin 2015 des discussions relatives à la réfection du chemin des Chênes, dernière portion de voirie du site en mauvais état. Les travaux ont eu lieu en 2017 sur fonds DEV.



## 5.7.P07 – COLLABORER DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA PORTE HIPPODROME : PROJET « DROH!ME »

Un appel à projets a été lancé par le Cabinet du Ministre Président pour réaffecter le site de l'Hippodrome de Boitsfort. VO Group a gagné ce concours avec son projet Droh!me. L'Hippodrome sera transformé en « parc de loisirs » (pôle de récréation régionale). VO Group a présenté son Master Plan à BE en 2015.

Le Département Forêt a apporté son expertise de terrain pour développer au mieux ce projet de « pôle de récréation régional » en ce qui concerne son intégration dans la lisière de la Forêt de Soignes, le respect de l'« ambiance forestière » et les contraintes liées à Natura 2000 (en collaboration avec le Département Biodiversité, DEV). Le Département est également intervenu afin de donner sa vision de la future « Maison de la Forêt » qui sera implantée sur le site et devrait servir de centre de sensibilisation à l'environnement.

Le Département forêt est intervenu en particulier sur les aspects de sécurité liés à la présence de vieux arbres dangereux sur le site dont la fréquentation ne fera qu'augmenter d'année en année. Une question importante qui est celle de la responsabilité en cas de chutes de branches/arbres est toujours en discussion. Une convention de gestion a été préparée en 2017 entre BE et VO Group afin de définir clairement les périmètres de gestion, et partant, de responsabilité. Cette convention devrait être signée durant le premier semestre 2018.

## 5.8.P08 – METTRE EN ŒUVRE LA NOUVELLE SIGNALISATION

Cf. A1S03O03P04SP03

# 6. A1S03O06 – ACCUEILLIR, INFORMER ET SENSIBILISER LE PUBLIC

## 6.1.P01 – ACCUEILLIR ET ENCADRER LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES ET INFORMATIVES

### 6.1.1. SP01 - Organiser la quinzaine de la Forêt de Soignes



Classe participante à la 15-aine

La Quinzaine de la Forêt de Soignes a accueilli

**en 2019** : 3.575 élèves du primaire (68 écoles - 179 classes francophones et 13 classes néerlandophones) dans le cadre d'un rallye de sensibilisation / information à la préservation de la forêt.

**en 2020, 2021 et 2022** : A cause des conditions imposées par la crise du COVID, la Quinzaine de la Forêt de Soignes n'a pas pu avoir lieu.



## Statistiques de la quinzaine de la Forêt de Soignes

Année	Ecoles			Classes			Elèves		
	FR	NL	Total	FR	NL	Total	FR	NL	Total
1995			116			275	5.316	651	5.967
1996									6.791
1997									5.404
1998			136			352	5.915	685	6.600
1999									5.245
2000			85			266	5.112	549	5.661
2001			86			247	4.396	489	4.885
2002			91			263	5.323	559	5.882
2003			93			259	4.729	616	5.345
2004			85			220	4.012	446	4.458
2005									4.226
2006			73			161	3.256	340	3.596
2007			62			175	3.745	141	3.886
2008			74	164	19	183	3.489	194	3.683
2009	59	12	71	167	27	194	3.199	432	3.631
2010	71	7	78	184	13	197	3.528	186	3.714
2011	74	9	83	188	14	202	3.888	201	4.089
2012	58	9	67	171	12	183	3.398	215	3.613
2013	66	9	75	198	19	217	3.771	273	4.044
2014	51	8	59	133	16	149	2.735	290	3.025
2015	63	3	66	183	6	189	3.945	86	4.031
2016	62	5	67	176	12	188	3.368	207	3.575
2017	55	7	62	174	12	186	3.424	241	3.665
2018	53	6	59	168	11	179	3.165	194	3.359
2019	61	7	68	179	13	192	3.492	198	3.690
2020	<b>Pas de quinzaine dû aux conditions COVID</b>								
2021									
2022									

### 6.1.2. SP02 - Accueillir et encadrer les activités éducatives des écoles, ONG...

À la demande, les gardes assurent parfois des visites guidées, si cela rentre dans leur planning de travail.

A titre d'exemple, des actions de gestion des invasives sont régulièrement mises en place par les gardes forestiers.

Ces actions sont proposées au minimum deux fois par an et sont également l'occasion de sensibiliser le public à la gestion forestière.

### 6.2.P02 - ASSURER LE SUIVI DES ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES CENTRÉES SUR LES BOIS, FORÊTS ET RÉSERVES

Cf. A1S03O01P08SP02



## 6.3. P03 – PARTICIPER AUX DIFFÉRENTES PLATEFORMES

### 6.3.1. SP01 - Encadrer la plateforme de la Forêt de Soignes

Le chargé de mission 2016 pour la coordination de la plateforme de la Forêt de Soignes, dans le cadre du Schéma de structure, est « Pantarein/Atanor » (cf. A1S03O05P01).

Les actions menées sont reprises au point A1S03O05P02. Pantarein/Atanor a notamment stimulé les associations actives autour et sur la Forêt de Soignes à collaborer entre elles autour de la préparation d'une « Journée de la Forêt de Soignes » (cf. A1S03O05P01).

Plusieurs réunions ont été organisées avec les 3 Ingénieurs forestiers responsables pour la Forêt de Soignes, leurs « Directeurs Nature » et « conseillers Cabinet Ministre » respectifs. Les sujets les plus importants abordés ont été :

- la discussion sur l'organisation de la Porte « Hippodrome » dans le cadre du projet DROH!ME ;
- la préparation du dossier de classement « UNESCO » et la rédaction des communiqué de presse ;
- la préparation du dossier « Fondation de la Forêt de Soignes » ;
- l'homogénéisation sur les 3 parties de la Forêt de Soignes du mobilier forestier via un marché public conjoint.

La Plateforme de la Forêt de Soignes sera relancée au sein de la Fondation de la Forêt de Soignes, prochainement entre autres pour la prochaine Journée de la Forêt de Soignes interrégionale.

## 6.4. P04 - ACCUEILLIR ET ENCADRER LES MANIFESTATIONS DANS LES BOIS ET FORÊTS

Au cours des années 2020 et 2021, les manifestations suivantes ont été réalisées :

2021	Cross	Marche/jogging	Vélo/VTT	Orientation	Autres <sup>(1)</sup>
Forêt	5	29	3	14	12
Bois régionaux	2	5	/	/	1

2022	Cross	Marche/jogging	Vélo/VTT	Orientation	Autres <sup>(1)</sup>
Forêt	7	33	4	17	15
Bois régionaux	2	4	/	/	1

<sup>(1)</sup>Visites guidées, parcours à cheval, triathlons, journées sportives, teambuildings, Journée de la Forêt de Soignes, ...

- Toutes ces manifestations sportives ont rassemblé en Forêt de Soignes (sur base de chiffres prévisionnels fournis par les demandeurs) pour l'année 2018 quelques 36 .540 personnes; pour l'année 2019 quelques 26.426 personnes. Il est très difficile d'évaluer le nombre réel de participants à ces manifestations. Ces données sont dès lors indicatives.
- En 2020 & 2021 très peu de manifestations ont eu lieu à cause de la crise sanitaire du COVID.



## 6.5. P05 – PARTICIPER À DES ÉVÈNEMENTS

Le département forêt a organisé le 15 octobre 2017 la première « Journée de la Forêt de Soignes » en collaboration avec la plateforme et les gestionnaires forestiers des deux autres régions. Cet évènement a rassemblé plus de 5.000 personnes aux 6 portes d'accès de la forêt.

Malgré les conditions liées au COVID la 4<sup>e</sup> édition de la journée de la forêt de Soignes a bien eu lieu le 18 octobre 2020. Celle-ci a été organisée pour la première fois par la toute nouvelle Fondation Forêt de Soignes.

En 2021, la 5<sup>e</sup> édition de la journée de la forêt de Soignes a eu lieu le 17 octobre 2021 sous la supervision de la Fondation Forêt de Soignes.

Le département a participé à divers évènements parmi lesquels :

- **Les Midis du Développement Urbain** (2 fév. 2016) avec présentation du projet de nouveau plan de gestion de la forêt de Soignes, en collaboration avec les gestionnaires forestiers des deux autres régions ;
- **Rouge-Cloître en Fête** (juin 2016 et 2017) via la tenue d'un stand et des visites guidées en forêt ;
- **Journée d'écoramassage du Lions Club** en Forêt de Soignes (26 mars 2017) ;
- **Campagne FSC® du WWF Belgique** via l'organisation d'une sortie en Forêt de soigne avec une quinzaine de journalistes (27 avril 2017) ;
- **Semaine interne de la Forêt à BE** (2 au 6 sept. 2017) avec notamment présentation du projet de nouveau plan de gestion de la forêt de Soignes aux collègues.
- **Journée de la Forêt de Soignes 2020** (18 octobre 2020)
- **Ensemble pour la forêt de Soignes !** (21 mars 2021- journée mondiale des forêts) visant à rappeler les bons usages et comportements en forêt en allant au contact du public.
- **Journée de la Forêt de Soignes 2021** (17 octobre 2021)
- **JMC UNESCO** (17 novembre 2021) via l'organisation d'une sortie en Forêt de soigne avec les différents représentants des hêtraies européennes UNESCO
- **Ensemble pour la forêt de Soignes !** (20 mars 2022- journée mondiale des forêts) visant à rappeler les bons usages et comportements en forêt en allant au contact du public.
- **Fête de l'environnement** (31 juin 2022) , fête annuelle autour de l'environnement organisée par Bruxelles Environnement qui rassemble les différentes acteurs de cette thématique
- **Journée de la Forêt de Soignes 2022** (16 octobre 2020)

## 6.6. P07 – RÉPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATIONS ET APPUYER DES PROJETS DE SENSIBILISATION

Les équipes forestières de terrain et de bureau s'efforcent de répondre au mieux et dans la limite de leurs moyens aux diverses demandes d'information reçues en forêt (contact direct entre usager et personnel forestier) ou via mail/téléphone.

Deux interventions ont notamment été faites en 2016 dans les locaux de Drohme devant des habitants du quartier de l'hippodrome de Boitsfort pour expliquer le projet d'abattage des 22 arbres de la demi-lune.

Suite aux exploitations en cours et la forte fréquentation de la forêt pendant les périodes de confinement les gestionnaires ont reçus beaucoup de questions et plaintes. Ces plaintes et questions sont rassemblées dans une base de données mise à jour régulièrement.



Plusieurs sorties ont été organisées à l'initiative du département pour expliquer aux gens le pourquoi de la gestion et surtout des abattages auprès des portes d'accueil de Rouge-Cloître et l'Hippodrome de Boitsfort. Le chef du département a rédigé un article sur la gestion et les abattages d'arbres en forêt de Soignes. Cet article est publié sur le site web de forêt de Soignes ([www.zonienwoud.be](http://www.zonienwoud.be)).

Une liste FAQ sera également publiée sur ce site web, pour répondre aux questions posées par le public.

Des moments de rencontres sont régulièrement mis en place avec les utilisateurs de la forêt qui se posent des questions sur la gestion forestière en place.

## **7. A1S03O07 – COMMUNIQUER SUR LES BOIS, FORÊTS ET LA NATURE**

### **7.1.P01 – DIFFUSER DES INFORMATIONS SUR LE WEBSITE BE**

Le Département Forêt en collaboration avec ses partenaires transmet régulièrement de l'information vers le site de BE. Les dernières news en date sont :

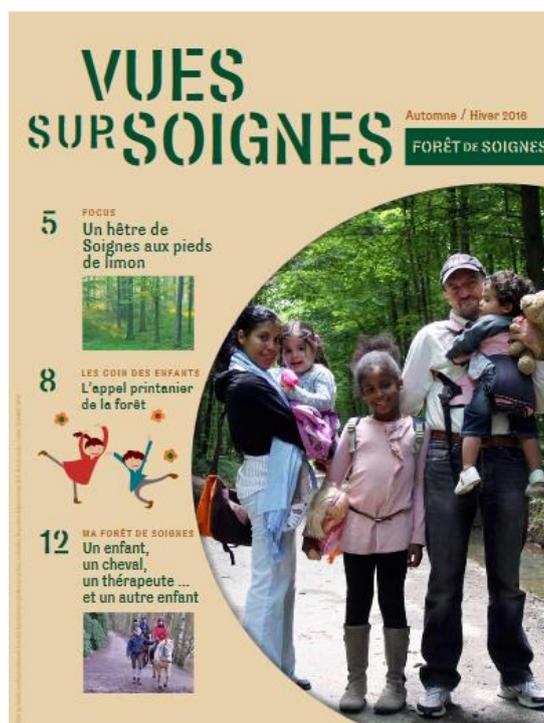
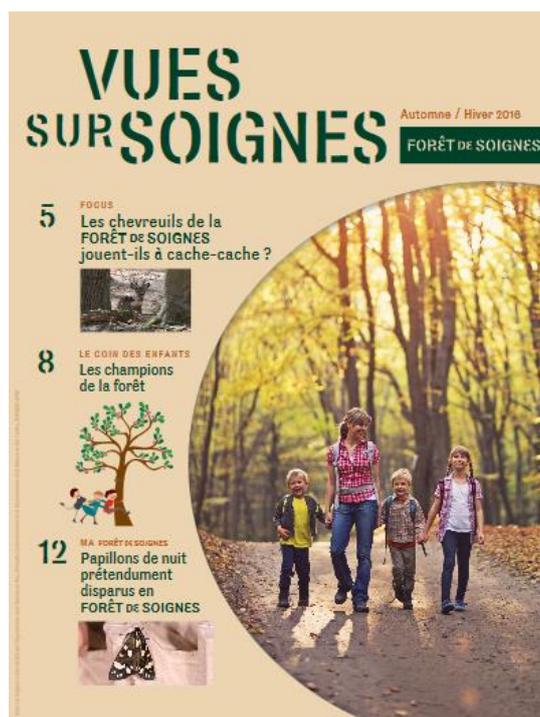
- « Vente de bois sur pied de la Région de Bruxelles-Capitale – Exercice 2019 » publié le 03/10/2018
- « Le service forestier bruxellois, invité d'honneur de la foire forestière de Libramont » publié le 30/07/2019
- « La Journée de la forêt de Soignes s'annonce » publié le 14/10/2019
- « Vente de bois sur pied de la Région de Bruxelles-Capitale – Exercice 2021 » publié le 08/09/2020;
- « Fermeture de deux parkings en forêt de Soignes » publié le 04/01/2021 ;
- « Vente de bois sur pied de la Région de Bruxelles-Capitale – Exercice 2022 » publié le 08/06/2021 ;
- « En piste pour la cinquième édition de la Journée de la Forêt de Soignes » publié le 28/09/2021 ;
- « Les chevreuils se font plus rares en Forêt de Soignes » publié le 04/11/2021 ;
- « Après la tempête, la prudence ! » publié le 28/02/2022 ;
- « Vente de bois sur pied de la Région de Bruxelles-Capitale – Exercice 2023 » publié le 10/08/2022 ;

### **7.2.P02 – RÉDIGER ET PRÉPARER DES ARTICLES, BROCHURES, PANNEAUX**

*Vue sur Soignes – Zicht op Zoniën*

Les départements Nature et Forêt ont continué à contribuer à cette publication, en collaboration avec les autres régions.





### Articles

Depuis 2016, les articles suivants ont été publiés :

- VANWIJNSBERGHE S., COLSON V., GRANET A.-M. (2016). *Pour une prise en compte raisonnée de la fonction récréative des massifs forestiers et des espaces naturels*. In Forêt.Nature n°138 (janvier-Mars 2016). Pp 46-55.





- HUVENNE P., VANWIJNSBERGHE S., BAUWENS D., REINBOLD G., VAES F. (2016) – *Désignation de la Forêt de Soignes comme Patrimoine Mondial de l'UNESCO – Où en est-on ?* In Soignes-Zoniën. Mars-Mai 2016.
- VANWIJNSBERGHE S. (2016). *Fréquentations citadines et aménagements sylvicoles – L'exemple de la Forêt de Soignes.* In Forêt.Nature n°141 (octobre-décembre 2016). Pp 24-31.



- NINANNE M. et VANWIJNSBERGHE S. (2017). La Nature mise à l'honneur à Bruxelles. Première édition de la Semaine bruxelloise de la Nature. *Soignes-Zoniën 1* : 7-9.
- COLSON V., VALIERE J., VANWIJNSBERGHE S. (2017). Aménagement touristiques historiques et petit patrimoine. *Forêt.Nature n°143* : 8-11.
- GERNIGON C., MICHEL M., VANWIJNSBERGHE S. (2017) – Gestion paysagère des coupes. *Forêt.Nature n°144* : 6-9.



VANWIJNSBERGHE S. (2018) – Entre passé et avenir - Le cheval de trait remis à l'honneur en forêt de Soignes. *Forêt.Nature n°147* : 12-14.

VANWIJNSBERGHE S. (2018) – Entre passé et avenir - Le cheval de trait remis à l'honneur en forêt de Soignes. *Soignes-Zoniën 2* : 14-17.

VANWIJNSBERGHE S. (2019) – Un arbre remarquable en hommage à Michel Maziers. Secrétaire général des Amis de la forêt de Soignes (2002 – 2018). *Soignes-Zoniën 2* : 5 – 7.

VANWIJNSBERGHE S. (2019) – Préservation de sites archéologiques en forêt. L'exemple du camp fortifié néolithique de Boitsfort-Étangs et du site de Deux Tertres en forêt de Soignes. *Forêt.Nature n°151* : 14-22.

VANWIJNSBERGHE S. et VAES F. (2019) – Le service forestier bruxellois : un service forestier tourné vers la ville *in* Le service forestier bruxellois. Entre ville et nature. *Forêt.Nature. Théma n°1* : 8-11.

PRIGNON J.C., VANWIJNSBERGHE S., VAES F., REINBOLD G., VANDEVELDE W., SCHONBROODT O. (2019) - La mise en œuvre des mesures prévues dans les plans de gestion pour les sites archéologiques du camp fortifié néolithique de « Boitsfort-Etangs » et des « Tumuli » à Watermael-Boitsfort (BE). *Notae Prehistoricae 39/2019* : 89-101.

VANWIJNSBERGHE S., PRIGNON J.C. (2019) – Risques et menaces qui pèsent sur les sites archéologiques en forêt de Soignes. *Soignes-Zoniën 4* : 3–5.

VANWIJNSBERGHE S., PRIGNON J.C. (2020) – Gestion de deux sites archéologiques en forêt de Soignes. Mise en œuvre de mesures conservatoires de gestion sur deux sites archéologiques présents en forêt de Soignes : le camp fortifié néolithique de Boitsfort-Etangs et le site de Deux Tertres. *Soignes-Zoniën 1* : 3 – 9.

VAES F., VANWIJNSBERGHE S. (2020) – Présentation du plan de gestion de forêt de Soignes. *Forêt.Nature n°155* : 19-30.

VAES F., VANWIJNSBERGHE S. (2020) – Présentation du plan de gestion de forêt de Soignes. *Soignes-Zoniën 3* : 3–16.

VAES F., VANWIJNSBERGHE S. (2020) – Een nieuw beheerplan voor het Zoniënwood. *Soignes-Zoniën 4* : 3–16.

VANWIJNSBERGHE S. (2021) – Accueil du public et préservation de la Nature en forêt de Soignes. Stratégie adoptée pour réduire les nuisances liées aux parkings forestiers. *Soignes-Zoniën 1* : 3–10.

VANWIJNSBERGHE S., VAN DER WIJDEN B., SCHOONBROODT O. (2021) - Impact du développement des infrastructures de transport sur la forêt. L'exemple de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Namur en forêt de Soignes. *Forêt.Nature n°160* : 18-30

VANWIJNSBERGHE S. et VAN DER WIJDEN B. (2021) – Histoire de la ligne de chemin de fer « Bruxelles – Namur » et évolution de son impact sur la forêt. *Soignes-Zoniën 2* : 11 – 20.



DEKKER H. et VANWIJNSBERGHE S. (2021) – Hippodrome de Boitsfort : Là où ville et forêt se rencontrent. *Forêt.Nature n° 159* : 28-32.

VANWIJNSBERGHE S. (2021) – Hommage au docteur Jacques Stenuit. *Soignes-Zoniën 2* : 5–6.

VANWIJNSBERGHES S., CARLIER B., SCHOONBROODT O., VAN DER WIJDEN B. (2021) – Après plus de 170 ans d'interruption, le chemin de la Forêt de Soignes est définitivement reconnecté... *Soignes-Zoniën 2* : 21 – 24.

TITEUX H., VANWIJNSBERGHE S., VAES F., AERTSEN B., SWERTS B., HARDY F., PONNETTE Q. (2021) - Bilan de douze années de suivi sanitaire des hêtres et chênes de la forêt de Soignes. *Forêt.Nature n°159* : 40-49.

### **7.3.P03 – OPTIMISER LE WEBSITE FORÊT DE SOIGNES AVEC LES AUTRES RÉGIONS**

Le prestataire de service Pantarein/Atanor a notamment eu pour mission en 2016 l'amélioration du site internet sur base d'une enquête de satisfaction déjà réalisée : « Optimalisatie website Zoniënwoud van 6 oktober 2014 » (cf. A1S03O05P02). Depuis le 01/01/2017, dans l'attente de la création de la Fondation, ce sont les administrations forestières des 3 régions qui actualisent lorsque possible les informations du site.

Le suivi et l'optimisation du site web se fait au sein de la Fondation depuis 2020.

L'optimisation du site web de BE démarre en 2021 et sera terminée au cours de 2022. Le département Forêt est impliqué et mettra à point toutes les infos concernant la forêt et sa gestion.

### **7.4.P04 – RÉPONDRE AUX DEMANDES DE LA PRESSE**

Le Département Forêt est régulièrement sollicité par la presse et s'efforce d'y répondre en accord avec le cabinet Frémault et depuis 2019 avec le cabinet Maron.

Les sujets principaux traités en 2016 et 2017 sont :

- Le projet OZON et ses réalisations ;
- Le changement climatique et son impact pour la Forêt de Soignes ;
- La certification forestière FSC® ;
- La reconnaissance UNESCO ;
- La Journée de la Forêt de Soignes.

Les sujets principaux traités entre 2019 et 2022 concernant la forêt sont :

- Les effets du confinement sur la Forêt
- La présence sur le terrain des effectifs
- Les chiens et leur problématique vis-à-vis la faune
- JMC UNESCO
- Journée de la Forêt de Soignes
- Les effets de la sécheresse sur la forêt



## 8. A1S03O08 – ASSURER LA SURVEILLANCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION NATURE ET FORÊT

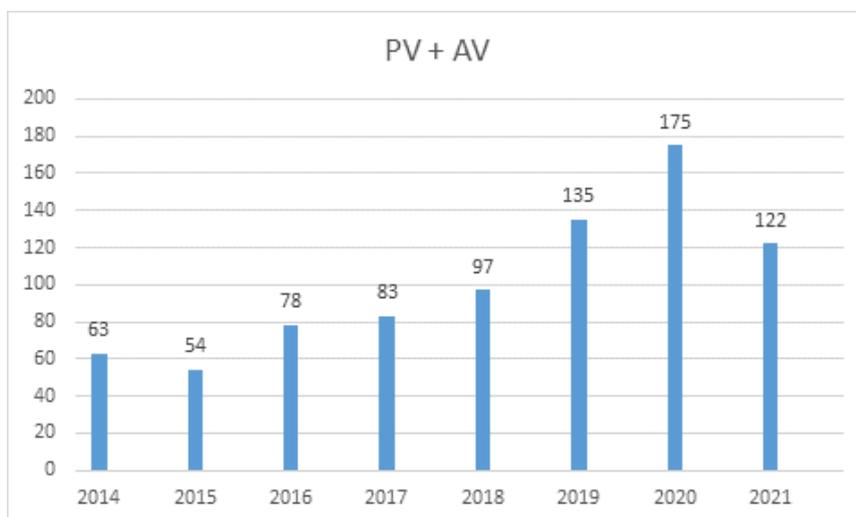
### 8.1.P01 – ASSURER LE SUIVI ADMINISTRATIF DES PV ET AVERTISSEMENTS / P02 – ASSURER LA SURVEILLANCE DES BOIS ET FORÊTS

La surveillance des bois et forêt est une activité permanente réalisée par les gardes forestiers qui sont épaulés dans cette mission par les surveillants forestiers.

Les contrôles et les constats d'infractions en 2019 ont donné lieu à 36 avertissements et à 99 PVs, et en 2020 à 63 avertissements et à 112 PVs. Les principaux reproches formulés par le personnel forestier à l'encontre des usagers concernent les dépôts clandestins en forêt, la non-tenue en laisse de chiens en zone de protection spéciale, la non-maîtrise des chiens (entre-autres par les dogsitters), la circulation à pied, en vélo ou en moto en dehors des voies ouvertes à cet effet, les infractions contre l'ordonnance nature, ainsi que les PV pour stationnement.

Nombre de PV et Avertissements par an :

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	PV	AV	PV	AV	PV	AV	PV	AV	PV	AV								
<b>Subtotal</b>	<b>42</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>43</b>	<b>35</b>	<b>56</b>	<b>27</b>	<b>57</b>	<b>40</b>	<b>99</b>	<b>36</b>	<b>112</b>	<b>63</b>	<b>92</b>	<b>30</b>	<b>60</b>	<b>44</b>
<b>Total dossiers</b>	<b>63</b>		<b>54</b>		<b>78</b>		<b>83</b>		<b>97</b>		<b>135</b>		<b>175</b>		<b>122</b>		<b>104</b>	





**Déchets clandestins en lisière de forêt**



**« Dogsitters » et chiens sans laisse : problème croissant en Forêt de Soignes**



**Surveillant en vélo**



Sur certaines lisières, le Département Forêt est confronté à des empiètements/ingérences ou à des projets potentiellement impactant pour la forêt. C'était notamment le cas en 2016 avec :

- un projet de construction d'un complexe totalisant 99 logements, un appart-hôtel, des bureaux et 190 emplacements de parking en sous-sols à la drève de Bonne-Odeur, n°16, 20, 22 à Auderghem ;
- un projet de construction d'un immeuble de 10 appartements comportant un parking en sous-sol de 17 emplacements, ch. de Tervuren 167-169 à Auderghem ;
- un projet de construction d'un immeuble de 9 appartements comportant un parking en sous-sol de 13 emplacements, av. J. Van Horenbeek, entre les n°187 et 193 à Auderghem ;
- une demande d'ouverture d'un nouveau cheminement en forêt, permettant de connecter +/-400 logements sociaux à créer sur le site « Dames Blanches » à Woluwé St-Pierre plus directement à l'arrêt de tram « Tir aux pigeons » pour favoriser les modes actifs et l'utilisation des transports en communs.

En 2020 et 2021 plusieurs dossiers de bornage ont été également relancés suite à des empiètements/ingérences sur les lisières forestières :

- lisière Trois-Fontaines
- Drève Gouvernementale
- Clos des Chênes

Ces dossiers de bornage sont actuellement (décembre 2021) en cours de finalisation.

En 2021 un numéro de contact unique à destination des services d'urgence a été mis en place. Celui-ci est officiellement d'application à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021. Ce numéro permet au service d'urgence de contacter le garde forestier de service (quel que soit le garde de service) via un numéro unique.

## **9. A1S03O09 – OPTIMALISER LA LÉGISLATION FORÊT-NATURE**

Les législations Forêt-Nature actuellement en projet, en cours de rédaction/finalisation ou publiées au Moniteur en 2016 et 2017 sont les suivantes :

- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation du site Natura 2000 - BE1000003 : « Zones boisées et zones humides de la vallée du Molenbeek dans le Nord-Ouest de la Région bruxelloise » : paru au Moniteur belge le 28 avril 2016 ;
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation du site Natura 2000 – BE1000001 : « La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe - complexe Forêt de Soignes - Vallée de la Woluwe » : paru au Moniteur belge le 13 mai 2016 ;
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant les arrêtés de désignation des réserves naturelles et forestières relatifs à la Forêt de Soignes en Région de Bruxelles-Capitale : paru au Moniteur belge le 30 janvier 2017 ;
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant l'équipement réglementaire spécifique de certains agents du service forestier de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement : paru au Moniteur belge le 20 juin 2017 ;
- Accord de coopération entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création de la Fondation Forêt de Soignes et projet d'ordonnance : approbation en 3<sup>ème</sup> lecture attendue pour le premier trimestre 2018 (cf. A1S03O05P05) ;
- Arrêté d'exécution « Pêche » : en cours de rédaction en collaboration avec le Département Eau ;
- Code forestier (actualisation) : au stade de projet. Un benchmarking des législations forestières en



Régions flamande et wallonne a été réalisé en 2016. Une ébauche de nouveau code forestier est attendue pour 2018 ;

- Arrêté d'exécution « Circulation dans les bois et forêts » : révision postposée à l'actualisation du code forestier.
- Actuellement un marché juridique est en cours afin de réaliser une révision et adaptation du code forestier. Un projet finalisé sera présenté au gouvernement fin 2022. Le but des adaptations est surtout de s'aligner de façon maximale aux législations en vigueur dans les deux autres régions concernées. La tenue en laisse et les zones de libre parcours doivent devenir le règle avec des exceptions dans certaines zones limitées.

## **10. A1S03O10 – RÉALISER DES SITES TECHNIQUES EXEMPLAIRES POUR LES BRIGADES FORESTIÈRES**

Le Département Forêt assiste le Département Architecture dans différents dossiers de construction/restauration de bâtiments forestiers. Etat d'avancement des principaux dossiers :

- Construction d'un nouveau bâtiment pour la première brigade forestière :
  - o Démarré au second semestre 2016, le chantier se déroule normalement. L'objectif est de terminer le chantier en juin 2018. Le nouveau bâtiment a été inauguré le 27/03/2019 en présence de la ministre Frémault.
- Construction d'un nouveau bâtiment pour la seconde brigade forestière :
  - o Un montant de 263.011€ HTVA est inscrit au budget 2018 pour une mission complète d'architecture.
  - o Le Département Architecture démarre cette mission en 01/2018 avec un travail sur la programmation en vue de préparer le cahier des charges de ladite mission.
  - o Un comité d'accompagnement sera mis en place au démarrage avec l'ensemble des parties intéressées.
  - o Un projet de réaménagement du site de la deuxième brigade a été lancé en 2019. Un concours d'architecture sera lancé et les procédures urbanistiques seront lancées. Le département espère disposer d'un nouveau site en 2025.
- Restauration complète de la maison forestière située au 15, drève de St-Hubert :
  - o Démarré durant le premier semestre 2016, le chantier de restauration est terminé. Il reste quelques points mineurs à régler.
- Travaux dans/sur la maison forestière située au 17, drève de St-Hubert :
  - o Travaux de rénovation intérieure sont terminés.
  - o Restauration des façades et toitures et réaménagement des abords :
    - Un marché pour une mission d'architecture concernant la restauration des façades et toitures de 6 immeubles classés, dont St-Hubert 17, a été attribué en 12/2017.
    - La mission de l'architecte démarre en 01/2018.
    - Un comité d'accompagnement sera mis en place au démarrage avec l'ensemble des parties intéressées.
    - L'objectif est d'étendre cette mission aux abords de St-Hubert 15.
- Restauration complète de la maison du Meunier en vue d'y installer la Fondation pour la Forêt de Soignes :
  - o Une mission d'architecture complète a été attribuée en 11/2017.
  - o Des contacts sont en cours concernant la programmation.
  - o L'objectif est de déposer la demande de PU en 07/2018.



- Un comité d'accompagnement sera mis en place avec l'ensemble des parties intéressées.

Depuis le transfert de la troisième brigade à la Division des Espaces Verts, le suivi des chantiers et sites est assumé par eux.

- Contrôle de stabilité Forge de Jette
  - Des mesures de la façade principale ont été réalisées (23.10.2015 et 30.11.2015). Elles ont montrées qu'il n'y a pas de mouvement dans le court terme. Afin de vérifier si le bâtiment est le siège de tassement à long terme, une nouvelle mesure est programmée en 01/2018. S'il n'y a pas eu de mouvement, on pourra considérer que le tassement est terminé.
  - Des mesures ont également été réalisées de la mezzanine dans le bâtiment arrière (05.09.2017). Celles-ci montrent que la mezzanine ne peut plus être utilisée pour du stockage. Le stock présent a été déménagé vers le niv. -1 du bâtiment principal.
- Rénovation du local situé dans le Chalet du Laerbeek
  - Le Département Architecture a réalisé une visite des lieux en présence du responsable de la Brigade 3. La conclusion est que le local ne peut pas être occupé en l'état et doit faire l'objet de travaux.
- Réparation de la croix du mont de Calvaire du Bois de Dieleghem
  - Département Architecture démarre cette mission en 01/2018.
  - Un comité d'accompagnement sera mis en place au démarrage avec l'ensemble des parties intéressées.

## **11. A1S03O11 – ASSURER LE SUIVI, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DU MATÉRIEL ET DE L'ÉQUIPEMENT**

Le matériel et les équipements utilisés en brigades sont maintenus en bon état de fonctionnement.

---

